



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 4 MAI 2009

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
CMJ/MB/MPF

La réunion se tient au lieu ordinaire de ses séances, en la salle du Conseil municipal, Chapelle Saint-Esprit, le lundi quatre mai deux mille neuf à quatorze heures, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 24 avril 2009, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

APPEL NOMINAL par Monsieur le Maire

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, M. André-Luc SEITHER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, M. Audouin RAMBAUD, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gilles DUJARDIN, M. Gérard MOLINE, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations :

Mme Simone TORRES FORET DODELIN à M. Jonathan GENSBURGER,
M. Francis PERUGINI à Mme Jacqueline BOUFFIER,
Mme Angèle MURATORI à M. Henri CHIALVA,
M. André PADOVANI à Mme Françoise THOMEL,
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI,
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS,
Mme Khéra BADAOUI-BLAIS à M. Eric PAUGET

Absents :

M. Jean-Pierre GONZALEZ, (arrivée question n°00-1)
Mme Anne-Marie DUMONT,
Mme Monique CANOVA, (arrivée question n°00-5)
M. Alain BIGNONNEAU,
M. Gérard PIEL, (arrivée question n°00-1)
M. Denis LA SPESA, (arrivée question n°00-1)
Mlle Cécile DUMAS (arrivée question n°00-1)

Présents : 35 / procurations : 7 / absent : 7

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur GILLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

MONSIEUR LEONETTI

00-0 - ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 MARS 2009

Monsieur le Maire : Y-a-t'il des remarques particulières ? Qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Arrivée de M. PIEL, M. LA SPESA et Mlle DUMAS

Arrivée de M. GONZALEZ avec procuration de Mme DUMONT

Présents : 39 / Procurations : 8 / Absents : 2

00-1 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire : Vous avez tous le compte-rendu sous les yeux. J'ai une intervention de l' Union pour Antibes Juan-les-Pins, Monsieur MOLINE.

Monsieur MOLINE : Il y a des choses que je ne comprends pas dans cette Ville. Nous dépensons des milliers d'euros pour une campagne publicitaire « *J'aime mon commerçant, grâce à lui la Ville est plus belle* ». Nous dépensons des centaines de milliers d'euros dans des plans F.I.S.A.C. dont le but en théorie est de redynamiser le Centre Ville au point de vue artisanat et commerce et la Mairie va faire ses courses dans les grandes surfaces. Je fais allusion aux postes n° 7, 8 et 9 où il y a effectivement de s marchés avec DARTY PROVENCE MEDITERRANEE.

Monsieur le Maire : Monsieur MOLINE, il faut vous habituer à la transparence et à la mise en concurrence. C'est une règle ici. Quand on est un Elu, on fait un appel d'offre et répond à l'appel d'offre celui qui est le mieux ou le moins disant. Effectivement, la Chambre de Commerce a préféré ne pas faire de fêtes de fin d'année et a reconverti cela en une communication pour le commerce de proximité et je trouve que c'est une bonne idée. En même temps, nous continuons à développer le F.I.S.A.C. avec des fonds qui sont, vous le savez, prélevés sur les grandes surfaces pour alimenter le commerce de proximité. Donc, ce n'est pas de l'argent qui vient du portefeuille du contribuable. Quand on a un appel d'offres, on n'a pas le choix. On ne peut pas dire : « *Je vais acheter des cahiers Clairefontaine au libraire du coin, ou je vais faire réaliser la décoration de la Ville ou de la salle du Conseil Municipal par tel ou tel décorateur qui m'est sympathique* ». Il y a un Code des Marchés et je dirais que même dans certains appels d'offres nous sommes au niveau européen et nous pouvons nous poser la question et se dire : « Pourquoi allons-nous choisir un Italien ou un Allemand sur tel ou tel projet alors que nous pourrions le faire faire par quelqu'un qui existe sur le territoire ? ».

Mais l'appel d'offres : transparence /concurrence. Je dirais que vous pourriez nous reprocher l'inverse, c'est de choisir en dehors de toute concurrence des activités commerciales qui soient purement antiboises. D'ailleurs, j'imagine que si on tordait le cou à l'appel d'offres et qu'on ne réponde pas au mieux disant ou au moins disant et que l'on dise « on va utiliser uniquement les commerçants d'Antibes », je suppose que cela créerait une autre polémique et quel commerçant d'Antibes faudrait-il choisir pour faire en sorte que l'on soit dans une situation qui satisfasse tout le monde ?

J'ai bien compris votre questionnement mais je ne peux pas vous donner d'autres réponses que les règles qui gèrent les Collectivités Territoriales.

Mme MURATORE : Nous voulons simplement profiter pour rappeler notre demande récurrente car nous trouvons que les montants demandés pour la location d'occupation du domaine public sont très peu chers et nous suggérons qu'il y ait bientôt une délibération pour revoir cela :

195 € une demi-journée d'une part et d'autre part, 5.625 € pour trois jours ou la demi-journée, je sais, ce ne sont pas les mêmes locations, néanmoins nous trouvons qu'il y a là des montants qui ne sont pas en proportion avec le lieu et la Ville.

Monsieur le Maire : Sur l'occupation du domaine public, vous le savez, il y a deux éléments. Le premier, c'est que l'on ne peut pas donner le domaine public gratuitement. Même quand une association délibérerait ici, il s'agirait pour l'association de verser l'euro symbolique.

Ensuite, en fonction du lieu et en fonction de l'utilisation, les tarifs sont différents. Le domaine public est aussi différent lorsqu'il est utilisé à des buts commerciaux comme les terrasses de cafés et dans des critères qui ont été évalués sous trois niveaux. Je ne suis pas opposé à ce qu'on vérifie que tout cela est cohérent et pertinent mais cela avait déjà fait l'objet d'une étude approfondie entre la majorité et l'opposition.

Je suis prêt à ce que l'on regarde avec un œil neuf et voir s'il y a des disparités entre tel ou tel endroit. Si je peux vous rassurer sur ce point, sachez qu'il y a une règle établie et c'est cette règle qui est appliquée.

Ces remarques étant formulées et n'ayant pas de vote sur les délégations, nous pouvons passer aux délibérations suivantes.

00-2 - CONSEIL MUNICIPAL - REGLEMENT INTERIEUR - AMENDEMENT

Monsieur le Maire : Mes Cher(e)s Collègues, je crois qu'il faut essayer de trouver dans notre expression le temps nécessaire pour que la diversité s'exprime et en même temps, que nous soyons sur des règles établies et sans favoriser un groupe de l'opposition par rapport à l'autre. Je sais bien que nous pourrions calculer finement les pourcentages de chaque groupe de l'opposition ainsi que la proportion entre la majorité et l'opposition. Personnellement, globalement je vote 50 / 50, ce qui me paraît être une situation qui est loin du droit et loin du résultat. Un peu moins loin du résultat que du droit mais en tout cas... Le deuxième élément c'est que je propose donc ce 50 / 50 sur les lignes ouvertes des publications de la Mairie et 3 tiers dans les 50 % ce qui me paraît être la situation, si elle est acceptée par l'opposition, la plus légitime.

Je vous propose que l'on garde des questions avec débat et qu'il y en ait quatre, et que là on déroge à cette règle en donnant l'initiative à l'opposition de poser 3 questions sur 4 sur les questions avec débat. Et puis, comme il y a des petites questions qui, quelques fois apparaissent comme un intérêt majeur, je vous propose que l'on fasse des questions/réponses courtes : 3 pour l'opposition, 1 par groupe, 3 pour la majorité. Ces questions là se règlent en 5 à 6 minutes. Ce n'est pas la question avec débat. Il y a simplement un jeu de questions/réponses.

Voilà donc ce que je vous propose dans ce règlement intérieur amendé. J'ai conscience de ne pas satisfaire obligatoirement tout le monde mais d'essayer de respecter un certain nombre d'équilibres en rappelant donc que le temps de parole est à moitié-moitié et qu'en initiative des questions avec débat c'est trois fois l'opposition et une fois la majorité.

J'ai donc l'intervention de la Gauche et l'Ecologie et du PS et les Verts.

Monsieur PIEL : Nous ne voterons pas cette modification du règlement intérieur car vous rétrécissez un peu plus les rares dispositions qui préservent l'opposition.

Nous ne retrouvons pas dans cet amendement les discussions de la Conférence des Présidents.

Vous revenez sur la fameuse séance des questions orales qui, je le souligne, ne s'est pas tenue depuis quatorze mois, donc, depuis le début de ce mandat. Je rappelle que cette séance est la seule possibilité pour l'opposition d'inscrire des questions à l'ordre du jour du Conseil municipal.

Vous prenez soin de préciser que ces séances sont organisées, en principe, à raison de deux séances par an. Permettez-nous d'en douter. C'est le « en principe » qu'il faudrait peut-être enlever ?

Vous cadrez le déroulé de cette séance avec trois questions pour la majorité et trois pour l'opposition. Donc, vous feignez d'ignorer qu'elle comprend plusieurs groupes. Ces questions dites courtes, vous venez de les évoquer, et les réponses qui vont avec ne peuvent durer plus de cinq minutes. Vous devriez préciser, y compris peut-être à la seconde, la répartition entre question et réponse, parce que cinq minutes pour les deux, cela me semble un petit peu aléatoire.

Idem pour la question orale avec débat dont vous souhaitez la communication dix jours francs avant le Conseil municipal. Je pensais qu'une question orale était posée oralement en séance.

Vous voulez qu'Antibes soit une nouvelle fois la meilleure du Département, de la Région, peut-être même de la France. Ce record sera celui des Conseils Municipaux les plus courts. Où est la démocratie ? Le débat ? La confrontation ?

Permettez-moi de vous remettre un règlement intérieur qui respecte, lui, la démocratie et les droits de l'opposition, c'est celui du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Vous verrez, c'est très démocratique et je pense qu'il serait bon de s'en inspirer.

Pour ce qui concerne Info-Ville, je ne pense pas que cela à voir avec le règlement intérieur, donc je n'interviendrai pas sur cette question.

Monsieur le Maire : Monsieur PIEL, vous avez parlé pendant deux minutes et demie. Est-ce que vous n'avez pas l'impression d'avoir dit ce que vous aviez envie de dire ? Simplement, cette question.

Le PS et les Vert.

Madame MURATORE : Sur ce point, je reprends ce que j'ai dit au dernier Conseil, par rapport aux questions orales.

C'est le seul moment où l'opposition peut avoir un débat sur les questions amenées par l'opposition. Et je trouve dommage qu'il n'y ait pas plus d'ouverture sur ce débat et qu'on n'ait droit, qu'à une seule question.

Sur le deuxième point concernant l'Info-Ville, le Code général des Collectivités territoriales précise qu'une place doit être réservée à l'opposition. Donc, je voudrais lire la définition de « réserver » du Robert : « *destiner exclusivement ou spécialement à une personne ou à un groupe* ». Lors du Conseil municipal où nous avons débattu de ce règlement intérieur, vous aviez dit et je cite : « *Je vous propose que l'on fasse deux pages pour l'expression des groupes et qu'il y ait une page pour la majorité et une page pour l'opposition* ». Il y a seize pages : quinze et demie pour la majorité et une demie pour l'opposition. Donc, si l'on revenait à une page pour l'opposition, cela en laisserait quinze à la majorité. Je pense qu'à ce niveau là, il n'y aurait pas trop de souci quand même.

En conséquence, nous redemandons plus de place dans la partie question « tribune ouverte ».

Deuxième point : vous indiquez « *l'ensemble de ces textes est mis en ligne sur le site de la Ville* ». En fait, il y a une confusion, c'est l'Info-Ville en entier qui est mis en ligne sur le site de la Ville. Or, là encore le Code général des Collectivités territoriales précise que l'opposition a accès à toutes les publications de la Ville et que donc, sur les sites de la Ville il devrait y avoir une place réservée à l'opposition.

Ce que nous avons demandé en conférence des Présidents de Groupes, c'est d'avoir une place réservée à l'opposition sur le site de la Ville, tel que c'est prévu par le droit. Et à ce moment-là, on décidera de ce que nous y mettrons.

Toutefois, merci d'avoir supprimé le filigrane du papier parce que les textes sont, cette fois-ci, à peu près lisibles.

Monsieur le Maire : Madame MURATORE, simplement, sachez que dès l'instant où l'ensemble d'Info-Ville est mis sur le site, cela veut dire que vous avez 50 % du débat politique.

Il y a, je le reconnais, en France, de droite et de gauche, des Elus qui se servent des publications municipales pour le concours que le Canard Enchaîné appelle « Ma binette partout ». Pour ne pas qu'on puisse reprocher à la municipalité d'Antibes, dans ce domaine, de faire un excès et les projets qui sont présentés concernent la Ville.

Je pense que cette façon de présenter les choses qui est la nôtre, est relativement neutre. Bien sûr, elle ne dénonce pas ce qui, à un endroit particulier, peut être intéressant pour l'opposition mais l'opposition a la moitié des lignes pour pouvoir répondre à cette situation là.

Je ne crois pas d'ailleurs que lorsque l'on présente la recette de la courgette farcie on soit particulièrement de droite ou de gauche, donc, sur Info-Ville, je dirais « affaire classée ». Ne m'obligez pas à faire ce que fait le Conseil régional et à prendre des pages entières du quotidien ne laissant aucune place éventuelle à l'opposition.

Il me semble que, dans ce domaine, la situation est équitable mais en réalité, comme l'a dit Monsieur PIEL, c'est le problème règlement intérieur à l'intérieur ici. La seule modification et vous ne l'avez peut-être pas perçue mais Monsieur PIEL oui, c'est qu'auparavant les questions écrites n'étaient plus lues ; on les distribuait sur la table avec la réponse. Connaissance de la population de ces questions : zéro.

Trouvez-vous normal que l'opposition ou la majorité posent des questions, que le Maire et la majorité répondent et qu'il n'y ait aucune information de ces questions/réponses ? Les mettre dans Info-Ville, alourdirait complètement un recueil dans lequel les gens cherchent autre chose que de savoir si on est d'accord avec ou contre telle ou telle chose. Il me paraissait donc logique de les présenter oralement.

C'est la seule modification qui existe par rapport à la situation antérieure. Si nous regardons la jurisprudence, l'opposition a un gros droit en expression et en espace réservé à sa représentation à la proportionnelle. Toutefois, la proportionnelle telle qu'elle est conçue dans une municipalité et si nous tenons compte des résultats électoraux, l'opposition n'a droit qu'à 40 %. Ce n'est pas mon problème de savoir si l'opposition s'est répartie en trois, en quatre ou en douze. Nous n'allons pas non plus donner douze fois plus la parole à la majorité ou à l'opposition. Aussi, je propose 50/50.

Maintenant, nous fonctionnerons ainsi. Et puis, si vous avez l'impression d'être bâillonnés, eh bien protestez !. Ce n'est pas la règle ici et la seule qui soit, Madame MURATORE, et je vous demande d'y prêter attention, c'est qu'il y avait un groupe de l'opposition et en particulier celui de Monsieur PIEL qui parlait plus que la majorité et plus que les deux autres groupes de l'opposition réunis. Donc, j'essaie de rétablir un équilibre. Peut-être que c'est aussi votre intérêt à avoir une expression non pas minoritaire dans la minorité mais équilibrée dans la minorité.

Monsieur DUJARDIN, qui n'est pas inscrit mais à qui je donne volontiers la parole.

Monsieur DUJARDIN : Je vous prie de m'excuser mais j'ai traversé la moitié de la planète pour être là aujourd'hui. J'étais dans un pays où il n'y avait pas internet et de fait, je n'ai pas pu avoir accès à l'ordre du jour.

Je n'ai pris connaissance de l'ordre du jour il y a seulement quelques heures mais je sais que lors de la Conférence des Présidents, le nombre de questions orales mais également de séances n'a pas été strictement débattu

Vous proposez donc deux séances de questions orales. Auparavant, nous en avions quatre sur le papier, parce que de toute façon cela a toujours été sur du papier dans la mesure où le nombre de séances n'a jamais été respecté. Ceci dit, nous aurions pu effectivement nous aussi, insister pour qu'elles se tiennent à raison d'au moins une tous les quatre mois, ce qui à mon avis est un bon rythme.

Concernant les lignes ouvertes, je pense que l'on peut tester ce que vous nous proposez aujourd'hui qui me paraît raisonnable.

Maintenant, comme vous le disiez précédemment, si cela ne nous convenait pas nous pourrions toujours ré intervenir. Ce que je propose aujourd'hui, si l'on porte les questions orales et si vraiment il y a trois séances par an plus les 50 % sur les lignes ouvertes, c'est de faire le test et le voter, quitte à revenir un peu plus tard si nous nous sentons frustrés, ce qui ne devrait pas être le cas si cela se déroule ainsi. Voilà donc ma proposition.

Monsieur le Maire : Monsieur DUJARDIN votre proposition est acceptée parce que si j'essaie de contenir l'ensemble de ces questions en une heure et demie : quatre questions de quinze minutes (trois pour l'opposition – une pour la majorité) plus trois questions pour l'opposition ; trois questions pour la majorité courtes c'est-à-dire environ cinq minutes, cela fait une heure et demie. Et une heure et demie cela peut très bien se cumuler avec un Conseil municipal.

Nous pourrions très bien, malgré que cela puisse être un peu difficile je le reconnais, imaginer que l'on se réunisse à quatorze heures, que l'on fasse une séance de questions, que l'on s'arrête à quinze heures trente avec interruption de séance d'un quart d'heure et que l'on démarre derrière un Conseil municipal. Cela permet d'avoir une fréquence plus importante de ce type de débat.

Je suis pour qu'il y en ait trois, quatre, plutôt qu'une à deux par an et je déplore que nous n'ayons pas trouvé le petit terrain d'entente pour les avoir. J'accepte donc volontiers l'idée qu'il y en ait une tous les quatre mois, parce qu'en période estivale c'est un peu plus compliqué. Je préconise que l'on en fasse trois par an, éventuellement de les coupler avec un Conseil municipal et de commencer à quatorze heures ; à quinze heures trente c'est fini et on attaque à la suite un autre Conseil municipal.

Voilà la proposition que je fais.

Monsieur DUJARDIN : Personnellement, votre accord me satisfait pleinement et peut-être que pour que les choses fonctionnent réellement bien à partir de maintenant, nous pourrions décider avec une petite Conférence des Présidents, quels mois auront lieu les questions orales. Ainsi, nous saurons à l'avance quels mois auront été choisis.

Monsieur le Maire : Je vous propose qu'avant la fin de l'année, sur ce mode de fonctionnement là, on en ait une. Au moins on en aura une avant le quatorze juillet puisque c'est la date classique au-delà de laquelle on se garde de faire des réunions de conseil.

Monsieur PIEL : Je n'ai pas la culture du pardon, donc je suis désolé que l'on parle plus longtemps que les autres mais c'est ainsi, on n'y peut rien.

Vous avez pu constater que l'on fait de plus en plus court, mais c'est un vrai effort.

Monsieur le Maire : Vous voyez Monsieur PIEL que l'on peut y arriver. En même temps l'effort de synthèse, on m'a toujours appris que cela permettait de clarifier sa propre pensée.

Monsieur PIEL : C'est vrai et j'en ai besoin en ce moment.

Pour que tout le monde puisse voter, j'ai évoqué la question orale avec débat que l'on doit déposer dix jours avant.

Monsieur le Maire : Une semaine avant. Les services sont obligés quelques fois de recueillir des données techniques, des statistiques. Ce n'est pas pour moi que je prévois quinze jours ; c'est pour les services.

Monsieur PIEL : Il faut un peu de spontanéité parce que bientôt nous allons arriver à un Conseil municipal qui sera bridé de A à Z.

Monsieur le Maire : Je compte sur vous pour continuer à mener cette passion et cette spontanéité.

Monsieur PIEL : Nous allons donc dire : une semaine.

Monsieur le Maire : Oui, je confirme une semaine.

Madame MURATORE : Vous n'avez pas répondu par rapport au site.

Monsieur le Maire : Lorsque l'on dit « il y a un festival du jazz » ; ce n'est pas une expression de la majorité. Et si l'on dit que le festival de jazz s'est bien déroulé et qu'il y a un très beau programme ce n'est pas une expression de la majorité même si c'est Audouin RAMBAUD qui le dit.

Donc, je souhaiterais qu'il y ait un débat politique et que le lecteur voit quand il rentre dans le site qu'Info-Ville parle du festival de jazz, il sait alors que l'on parle du festival de jazz. Et puis à un moment donné il va rentrer dans le débat politique, où il pourra découvrir 50 % pour la majorité et 50 % pour l'opposition, c'est-à-dire le reflet de ce qui a été publié dans Info-Ville.

Cela me paraît quand même normal que chacun ait la même expression à l'intérieur d'Info-Ville, à l'intérieur d'Internet.

Cela ne vous plaît pas ?

Madame MURATORE : Là n'est pas la question. Le texte dit que l'opposition a une place dans toutes les publications. Donc, nous devrions avoir une place sur le site.

Monsieur le Maire : C'est la même publication Madame MURATORE.

Madame MURATORE : Mais non, ce n'est pas le même média, ce n'est pas la même publication.

Monsieur le Maire : En effet, ce n'est pas le même média, mais c'est le même objet et le même texte. La majorité met son même texte.

Madame MURATORE, aujourd'hui il y a dix Info-Ville par an. Auparavant, il y avait une publication trimestrielle et encore quand tout se déroulait bien. Cela veut dire que l'expression de l'opposition elle est multipliée d'autant. Après, rien n'empêche au parti socialiste de créer un site et d'y dire tout le mal qu'il pense de la Municipalité. Ce n'est pas très cher tout cela.

Monsieur PIEL a un blog je crois.

Il y a l'esprit et la règle. Depuis que je suis Maire, j'ai toujours essayé d'exprimer plutôt l'esprit que la règle.

Il y a eu un certain nombre de débordements, sur lesquels je n'ai pas l'intention de revenir et qui pour moi sont totalement oubliés, et je crois que maintenant nous devons trouver la mesure et essayer de ne pas faire des interventions interminables de la part de la majorité comme de l'opposition, pour faire que la vie démocratique soit vivante, libre et animée. Je vous fais donc cette proposition et puis je suis prêt à ce que l'on en rediscute d'ici six mois ou un an si ces choses ne fonctionnent pas.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? 2. Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 45 voix POUR sur 47 (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY).

Vous aurez une séance de questions avec débat, sous la formule qui a été votée, avant l'été ou du moins avant l'interruption juillet-août. .

Je proposerais presque Monsieur PIEL que, sans vous demander l'intervention en entier je vous demande de la thématique abordée, les grandes lignes abordées. C'est cela qui est important et ce, afin que les services puissent préparer un certain nombre d'éléments techniques. Ils n'ont pas besoin dans un premier temps de lire votre prose de manière exhaustive. Vous pourrez faire cela dans les derniers jours. L'essentiel c'est qu'ils puissent connaître un peu à l'avance les thèmes qui seront abordés, donc sept jours francs avant la séance.

00-3 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SOPHIA - ANTIPOLIS - EXERCICE 2007- RAPPORT D'ACTIVITE ET COMPTE ADMINISTRATIF - COMMUNICATION

Monsieur le Maire : Mes Cher(e)s Collègues, pour des raisons qui sont multiples mais qui concernaient également le fait qu'en janvier un certain nombre de personnes faisaient remarquer qu'il ne fallait pas, dans le premier trimestre, en période électorale, évoquer le bilan de la Communauté d'Agglomération qui pouvait être interprété, nous l'avons décalé.

De décalage en décalage, il se trouve qu'aujourd'hui nous vous présentons le bilan 2007 alors que nous sommes en 2009.

Vous verrez donc le bilan 2008 très rapidement après le bilan 2007 et je vous prie de m'en excuser.

Je m'en excuserais avec encore plus d'importance si l'opposition ne siégeait pas à la Communauté d'Agglomération mais comme la décision du Conseil municipal a décidé que l'opposition y siégeait.

En fait, cela ne vous apprend pas grand-chose en matière de majorité puisque la majorité bien sûr y siège et que par la volonté de la majorité, l'opposition y siège aussi.

En conséquence, j'atténue donc mes excuses en vous disant bien entendu que cette situation ne se reproduira pas et que vous pourrez lire le compte rendu de l'Agglomération en temps réel, c'est-à-dire dans l'année qui suit les décisions de l'année en cours.

Je ne vais pas vous faire le bilan exhaustif de tout cela. Je vous rappellerai que, cette année là :

- En habitat logement il y a eu l'aide financière directe, 367 logements sociaux ont été attribués, 747 programmés, et 6,7 millions d'euros engagés.
- Le réseau Envibus a vu une hausse supplémentaire de 10 % de ses voyageurs qui est porté à 7,2 millions.
- La politique environnementale a permis de retirer 30 % des déchets des circuits traditionnels.
- Dans le domaine économique, le schéma développement d'urbanisme commercial a été voté.
- Les médiathèques ont eu des chiffres aujourd'hui dépassés puisqu'elles totalisaient plus de 30.000 inscrits et que maintenant nous sommes plutôt sur les 40.000.
- La gestion des ressources humaines a fait une maîtrise de sa masse salariale qui est à 14 % des dépenses de fonctionnement.
- La politique de partenariat financier fait que 180 projets ont été soutenus dans les communes pour un montant de 11 millions d'euros
- La taxe professionnelle, que l'on oublie quelques fois de mentionner, est à 16,25 %, ce qui fait que la Ville d'Antibes qui était partie de 20,11 %, continue cette diminution progressive de la taxe professionnelle sur le territoire de la Ville.

Mademoiselle DUMAS : Déjà, je voulais m'étonner en effet des délais car vous avez parlé d'élections au premier trimestre. J'ignore de quelles élections vous voulez parler dans le sens où moi-même n'en ai pas vécu.

On nous communique en mai 2009 un rapport d'activités 2007, cela paraît un peu décalé au niveau temps !

Tout d'abord quelques remarques au sujet du fonctionnement.

Les chiffres concernant les réunions statutaires confirment bien le manque de débats et le manque de transparence dans les décisions de la CASA.

En 2007, 5 conseils communautaires, 31 réunions de bureaux et que dire du nombre de réunions de la Commission Habitat : 1 seule Ce décalage serait aussi important et même peut-être plus au sujet des délibérations prises, le nombre de délégations au bureau est encore plus important que dans les conseils municipaux.

Nous pensons que le fonctionnement de la CASA ne doit pas se résumer à une chambre d'enregistrement pour le Conseil Communautaire et un lieu de décision pour le bureau composé des 16 Maires.

Ce type de fonctionnement ne fait qu'éloigner un peu plus les citoyens des lieux de décisions et entretient la défiance de la population envers cette structure qu'est la CASA.

Au sujet des finances, on voit l'importance de la Taxe Professionnelle, toute imparfaite qu'elle soit actuellement, elle représente près des 2 tiers des recettes alors il y a de quoi s'inquiéter de sa suppression annoncée par le gouvernement.

Au sujet des actions et des projets, nous restons convaincus que les projets concernant l'habitat social sont très insuffisants en quantité, il suffit d'ailleurs d'observer les chiffres de dossiers en attente en constante augmentation depuis 2006.

De plus au sujet du PLH et de sa meilleure adaptation, nous en sommes encore très loin puisque 79% des demandes en attente relèvent des PLAI encore très largement minoritaires dans les quelques projets de la CASA.

Pour conclure non pas le sujet mais pour respecter un temps de parole limité, je me demande quel est le rôle de cette Maison de l'Emploi et de cette fameuse plateforme France Initiative ?
Aucune information sur leurs objectifs, les fonctionnements, leurs actions ...

Il me semble qu'un rapport d'activités devrait aussi contenir des données statistiques de la situation sociale, de la situation humaine et de la situation de l'emploi de la CASA.

Madame MURATORE : Effectivement, comme on nous propose le compte administratif et le rapport d'activités 2007, il serait bien de ne pas y passer trop de temps mais quand même quelques points.

Nous constatons que la CASA a du mal à faire suite à tous les engagements qui ont été pris et nous constatons également que la technostructure prend de plus en plus de place malgré les économies qui, semble-t-il, sur cette année commencent à être réalisées. Les études sont réalisées mais actuellement les projets sont gelés.

Je reprendrais juste que quelques points importants de compétence de la CASA.

- Le logement : on voit bien l'évolution des demandes et même si la CASA continue à produire du logement, cela ne suffit pas pour répondre aux demandes.

- Le transport : on se pose toujours la question « pourquoi une ligne gratuite ? » alors que les collégiens, les lycéens payent. Le développement des pistes cyclables qui manquent considérablement.

- Les déchets : la question de l'incinération qui est une question de fond. Nous avons une usine bio néanmoins on peut se poser la question de l'incinération ; que fait-on des machefers (c'est vu nulle part) et le problème des déchets verts qui prennent de plus en plus d'importance, qui sont de plus en plus chers et qui donc, sont, n'importe où.

Voilà juste quelques points sur ce rapport d'activités car effectivement c'est un peu dommage de voir 2007 aussi tard.

Monsieur le Maire : Pour répondre à Madame DUMAS, les intercommunalités sont faites à partir des municipalités élues. C'est la Loi CHEVENEMENT qui n'est pas un ministre du camp de l'UMP je le crois, qui l'a défini ainsi. Il a même défini à cette époque là, c'est cocasse, que c'était cumulable avec les fonctions d'élu municipal et de Maire alors qu'il y avait un Député de l'Opposition qui s'appelait Jean LEONETTI, et qui mettait l'accent sur le fait que peut-être il fallait essayer d'éviter ce type de cumul.

Mais, les choses étant ce qu'elles sont, aujourd'hui ce sont seize Maires et ce n'est pas le suffrage universel qui définit qui préside la Communauté d'Agglomération.

Personnellement, je m'en réjouis parce qu'assez solitaire dans mon parti et face à l'opposition aujourd'hui, je pense que les Maires sont la véritable référence avec les Elus locaux (quand je dis les Maires, je dis les Elus locaux).

Et je me vois assez mal aller expliquer ce qu'il faut faire à St Paul, à Villeneuve-Loubet ou à Valbonne, alors qu'il y a eu une municipalité qui a été élue.

Donc, dans ma conception, c'est effectivement des municipalités regroupées autour d'un projet commun. Sur ce plan, vous pouvez le déplorer mais ce n'est pas la loi.

En ce qui concerne l'emploi, je vous ai rencontrée avec Monsieur PIEL et avec Monsieur LA SPESA et je vous fais la même proposition déjà faite à Monsieur PIEL au nom de la Région.

Nous avons un problème avec l'emploi des jeunes. Il y a un plan gouvernemental, une formation professionnelle donnée par la Région, un certain nombre de missions (maison de l'emploi, missions locales, etc...) qui se battent pour faire de l'emploi. Je vous propose de cibler et de faire une action. Demandez à Francis PERUGINI et à Eric PAUGET de s'engager dans ce domaine et de faire des propositions et de signer une plate-forme qui fasse en sorte qu'on insère mieux les jeunes de notre territoire dans un emploi de territoire.

Je reviendrais là-dessus si c'était nécessaire.

Je souhaite que toute l'opposition puisse participer à cette réflexion.

Madame MURATORE, en ce qui concerne la technostructure ce sont des salariés. Ce sont des employés publics. Ce sont des emplois publics. Donc, je suis un peu étonné que vous dénonciez le fait que l'on ait effectivement un certain nombre d'emplois publics, dans une mission de service public.

Et si nous sommes passés de 4 millions à 7 millions de voyageurs c'est peut-être un peu parce qu'il y a eu des infrastructures publiques.

Si nous avons réussi aujourd'hui à faire que le tri sélectif est un des meilleurs du département des Alpes-Maritimes c'est aussi parce qu'il y a eu des emplois publics qui ont travaillé à cela.

Pourquoi une ligne gratuite ? Si vous êtes contre une ligne gratuite, exprimez-le clairement. Personnellement, je suis pour que cette ligne soit gratuite et que le lien entre Antibes et Sophia-Antipolis soit un lien fort qui rattache la technopole au rivage et à la gare d'Antibes.

Quant à l'incinération, dites si vous êtes contre. Moi, j'étais un peu seul à une certaine période à dire que j'étais pour et je constate que le réalisme et le courage d'une certaine époque sont payants aujourd'hui. Et ce, parce que les communes qui ont chanté les louanges d'une non-incinération, ce qui ne veut pas dire « pas du tout d'incinération », vont envoyer leurs déchets dans d'autres territoires et cela génèrera un coût important à leurs contribuables en attendant qu'ils trouvent une solution pérenne.

Je ne dis pas que le problème des déchets est simple ; je dis simplement que la CASA, dans ce domaine, a fait un choix courageux, unanime et efficace.

J'accepte complètement le reproche du rapport tardif et je m'engage à ce que le rapport 2008 arrive très rapidement après le rapport 2007 confirmant, s'il en était besoin, les engagements de la CASA qui sont tenus.

C'est une communication, donc, il n'y a pas de vote.

00-4 - PERSONNEL COMMUNAL - REGIME INDEMNITAIRE - DELIBERATION DU 16 DECEMBRE 2005 – AMENDEMENT

Monsieur le Maire : Comme vous avez pu le constater, il correspond aux nouvelles décisions des grilles et des indices et oblige donc la Ville à réadapter sa délibération de 2005.

Pas d'intervention ? Personne n'est contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Adopté à l'**unanimité**.

Arrivée de Mme CANOVA

Présents : 40 / procurations : 8 / absent : 1

00-5 - CONVENTION DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE STATIONNEMENT DANS CERTAINS PARCS EN OUVRAGE - CONCESSION/CONSTRUCTION DU PARC « PRE AUX PECHEURS » - AFFERMAGES DES PARCS « LA POSTE » ET « FRERES OLIVIER »- AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire : Nous allons assister à sa présentation, si vous le voulez bien, dans laquelle il faut un débat ouvert, complet et donc une information aussi complète que possible.

Je remercie les Avocats, les Bureaux d'Etudes, les services municipaux qui ont élaboré ce projet et qui avec votre autorisation vont vous en présenter les éléments les plus marquants.

Monsieur LOI : A l'issue d'une réflexion globale sur l'aménagement du centre ancien et des abords du Port Vauban, la Ville d'Antibes a envisagé la piétonisation de son centre ancien et un accueil des manifestations aux abords de celui-ci.

Pour ce faire, la ville a lancé en décembre 2007, une délégation de service public pour la construction d'un parking souterrain qui permettra d'offrir un parc permanent de places de stationnement supplémentaire. Par ailleurs, cet ouvrage accueillera les véhicules utilitaires liés au Marché Provençal le matin et au Marché Artisanal l'après-midi.

Afin d'atteindre les objectifs précédemment cités, des études économiques ont permis de fixer la capacité nécessaire pour absorber la piétonisation du centre ancien, à laquelle a été adossée une étude urbaine actuellement en cours. Cette dernière définissant l'organisation de l'espace rendu libre après la construction du parking.

Concomitamment à ses études, il a été lancé une procédure de délégation de service public s'articulant autour de deux volets :

1) Une construction d'un parking sous le Pré aux Pêcheurs, d'une capacité de 600 places.

2) Un affermage pour les parkings existants, La Poste et Frères Olivier, d'une capacité totale de 682 places.

L'ensemble de ces trois parkings se situe dans le périmètre d'influence de la zone de la piétonisation future du centre ancien, comme l'indique le plan de situation des ouvrages portant la capacité de stationnement en ouvrage couvert à 1.282 places.

Nous allons aborder maintenant l'analyse des offres des candidats.

Afin d'évaluer les différentes candidatures quatre critères ont été arrêtés lors du lancement de la délégation de service public. A savoir :

- la qualité technique et architecturale des installations,
- les travaux projetés en milieu urbain fortement contraints,
- les moyens mis en œuvre par les candidats pour assurer la qualité du service public et valeurs techniques de l'offre,
- la qualité et le dynamisme du service proposé en exploitation,
- les propositions financières contractuelles et compte prévisionnel d'exploitation.

Le premier critère concerne la qualité technique des installations et des travaux projetés :

Pour la rénovation des parcs de La Poste et des Frères Olivier, les prévisions du candidat Q-PARK témoignent d'une analyse précise de la situation. Il propose une réfection complète des deux parcs à fermer, notamment, en terme de sécurité tant des personnes que des installations (installations électriques, protection incendie, vidéosurveillance, etc.). Il prévoit, par ailleurs, un changement complet des matériels de péage. Pour l'entretien courant des ouvrages, il est prévu que les interventions sont précisément programmées avec des fréquences de 5 à 12 ans, selon le type de matériel ou de travaux en bonne adéquation avec la durée de vie des équipements.

En ce qui concerne la construction du Pré aux Pêcheurs, le candidat Q-PARK a fait un effort tout particulier pour diminuer coûts de construction et ceci tout au long des négociations, passant de 22.145 k€ à 21.030 k€, puis 19.950 k€.

Il est, par ailleurs, le seul à s'être rapproché d'une équipe d'archéologues pour envisager avec ceux-ci la coordination des travaux et le mode opératoire le plus opportun.

Le second critère est relatif aux moyens et valeurs techniques mis en œuvre pour assurer un service public de qualité. Les écarts de coût sont justifiés par des effectifs, finaux, sensiblement différents. Par exemple la Compagnie de Phalsbourg 12 agents, Q-PARK 8 agents et VINCI 6 agents.

La proposition de Q-PARK est très optimisée et s'appuie sur la mutualisation sur les 3 parcs de la délégation de service public et le parc Poirier à ouvrir en 2001.

Pour le nettoyage, l'entretien et la maintenance des parcs de stationnement. La Société Q-PARK France confie ses prestations à sa filiale spécialisée Q-PARK Services. Engagée dans une demande de certification ISO pour sa fonction QHSE, c'est-à-dire : Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement.

Le troisième critère concerne la qualité et le dynamisme du service proposé en exploitation.

Pour les trois candidats, tout comme pour le Cabinet en charge de l'étude préalable, le Cabinet SARECO, une augmentation modérée des tarifs était jugée nécessaire à l'équilibre général de l'opération. Cette augmentation situera la Ville d'Antibes dans la moyenne tarifaire des autres Villes du Département.

Pour les deux parcs existants, l'augmentation se fera progressivement pour une uniformisation et un lissage d'ensemble à l'ouverture du parc du Pré aux Pêcheurs. La proposition de la Compagnie de PHALSBOURG très intéressante dans l'absolu en terme de présence humaine, se traduirait en fait par un niveau de charges jugé incompatible par le Cabinet SARECO avec le niveau de recettes prévisionnelles.

Le quatrième critère analyse les propositions financières et comptes prévisionnels présentés par les candidats.

Nous remarquons que sur l'ensemble des éléments financiers, la proposition de la Société Q-PARK correspond le mieux aux attentes de la Collectivité et relève d'une analyse à la fois réaliste et prudente de l'évolution du stationnement en centre Ville.

En effet, cette proposition intègre une progressivité des recettes permettant d'envisager une augmentation corrélative des recettes de la Ville, en terme de redevance variable atteinte par Q-PARK dès la 10^{ème} année d'exploitation pour le seuil à 50 % et dès la 16^{ème} année pour le seuil à 80 %.

Ainsi que, par ailleurs, une relative modicité, c'est-à-dire 20 k€ par an de la redevance fixe autorisant en début du contrat l'obtention d'une recette certaine, sous la forme d'une importante redevance capitalisée, à savoir 2,5 €.

Le tableau qui vous est présenté actuellement met en évidence l'évolution très positive des négociations au profit de la Ville entre les propositions formulées au départ par le candidat Q-PARK et les conditions contractuelles obtenues.

Nous retiendrons tout particulièrement une diminution de 10 % du coût de la construction de l'ouvrage ; une provision pour travaux de fouilles archéologiques quintuplée ; un réajustement du renouvellement des installations tout en conservant un service de qualité ; une redevance capitalisée très importante de 2,5 millions d'euros non conditionnée ; des seuils de redevance en adéquation avec des recettes réalistes ; et enfin une prise de risque entièrement supportée par le délégataire.

Le tableau qui vous est proposé synthétise pour chaque élément essentiel du contrat, les propositions finales obtenues après négociation de la part de chaque candidat.

En conclusion, la candidature de Q-PARK est bâtie après négociations sur une offre techniquement solide, relativement ambitieuse, présentant un renouvellement des installations actuelles et futures d'un niveau très satisfaisant en adéquation avec un service public de qualité.

Le volet financier, quant à lui, repose sur un optimisme raisonné au niveau des recettes dégageant ainsi une redevance appréciable au profit de la Ville.

Pour toutes ces raisons, il est proposé de retenir la candidature de la Société Q-PARK.

Nous abordons, à présent, le projet proprement dit de construction de l'ouvrage souterrain du parc de stationnement situé sur le Pré aux Pêcheurs et le Square du 8 mai.

La construction du parking Pré aux Pêcheurs libère l'espace au pied des remparts de tout stationnement de surface au profit des manifestations et activités festives, ainsi qu'à la déambulation du public.

Il offre une capacité de 600 places de véhicules légers sur trois niveaux en sous-sol sachant que le premier niveau peut abriter des véhicules utilitaires ainsi que le stationnement de motocyclettes. L'accès du parking s'effectuera par les trémies latérales à partir du square du 8 mai. Cette solution a été préférée à une entrée directe à partir de l'Avenue de Verdun, cette dernière ayant un impact visuel trop marquant à l'entrée de notre Ville.

Apparaît à l'écran le plan du premier sous-sol. Celui-ci ainsi que les deux autres niveaux sont desservis par une rampe hélicoïdale distribuant chaque niveau en entrée et en sortie. Chaque plateau est organisé en un seul mouvement, en sens unique, distribuant des déplacements en épi sur deux travées.

Un premier accès piéton se situe en face de la porte Thuret et est desservi par un ascenseur. Un second, intégré à la Courtine dessert en plus la promenade au-dessus de la Courtine, la rendant ainsi accessible aux personnes à mobilité réduite.

Concernant le premier niveau, la hauteur libre sous poutre a été fixée à 3 mètres et permet ainsi l'accès des véhicules utilitaires. De plus, une seule file centrale de poteaux facilitera les manœuvres de stationnement.

Afin de garantir la stabilité de l'ouvrage historique de la Courtine et des Remparts, l'ouvrage à construire est volontairement implanté en retrait, ce qui induit une forme allongée de ce dernier, englobant l'actuel square du 8 mai.

Une simulation vous est proposée d'une occupation totale par les véhicules utilitaires au premier sous-sol rendue nécessaire lors de manifestations d'envergure et met en exergue une capacité de l'ordre de 75 places.

L'enfouissement de l'ouvrage a été conçu de telle manière qu'il permet de rétablir un niveau général du sol, libérant la perspective visuelle de la vieille Ville vers le Port et le Fort Carré. Cet ouvrage totalement immergé et entièrement étanche sera réalisé en parois moulées sur radiers munis de puits en fondation. La dalle haute de l'ouvrage sera enterrée de 50 cm et sera dotée d'un maillage d'encrage destiné à l'arrimage des structures légères et démontables nécessaires aux manifestations et festivités de la Ville.

Par ailleurs, la réalisation du parc de stationnement s'accompagnera de fouilles archéologiques évaluées à six mois.

Quelques vues vous laisseront apprécier l'ambiance générale du parking où chaque étage sera personnalisé par une ambiance spécifique. En particulier, les accès seront fortement éclairés d'une couleur différente par niveau. Cette couleur sera un signal fort au sein du parc, visible de tous, pour l'orientation des utilisateurs. Un accent tout particulier a été porté sur la structure du parc de stationnement, offrant à la fois un maximum de visibilité et de lisibilité ainsi qu'un sentiment de sécurité pour les usagers quelque soit le niveau où ils se trouvent.

Le délégataire aura la mission de rénover les parkings « Les Frères Olivier » et « Poste » en instaurant le même type d'ambiance que celle du parc du « Pré aux Pêcheurs ».

Le premier accès piéton situé entre le port de plaisance et la porte Thuret est un élément primordial intégrant un environnement de qualité. Cet accès sera développé dans le cadre du projet de réaménagement de la surface du Pré au Pêcheurs actuellement en cours d'étude.

Le second accès sera également équipé d'un véhicule ascenseur entièrement vitré et transparent qui mettra en liaison le parc de stationnement, le niveau de la rue et la promenade sur la Courtine.

L'ensemble des trémies et véhicule accès Courtine s'intégrera dans le futur aménagement de surface.

Nous abordons maintenant les orientations qui ont été actées lors de la première étape de l'étude urbaine pour l'aménagement de surfaces du Pré aux Pêcheurs et du Square du 8 mai.

Cette étude urbaine est actuellement en cours et devra aboutir à un concours de concepteurs.

Le schéma de fonctionnement présenté est issu d'une étude élargissant le périmètre de réflexion de l'ancien port, l'îlot Paul Arène et le Boulevard d'Aguillon.

Issus de cette réflexion, cinq axes principaux ont été retenus, à savoir :

- la restitution du sol à la déambulation piétonne ;
- la mise en valeur des axes visuels de la vieille Ville vers le port ;
- l'urbanisation de l'îlot Paul Arène, point d'articulation du futur aménagement de l'esplanade de la vieille Ville ;
- la mise en valeur et la dynamisation de l'espace Courtine ;
- le maintien de la composante végétale.

Les caractéristiques principales de programmation de l'aménagement de surfaces qui seront reprises par le Bureau d'Etude, chargé d'établir le programme, s'articuleront autour de cinq axes également, à savoir :

- un coût d'objectif de l'opération, fixé à cinq millions d'euros hors taxe ;
- l'aménagement de la surface dédiée aux activités festives et événementielles ;
- un espace à dominante minérale en adéquation avec les différents usages du lieu ;
- la possibilité d'insérer des belvédères programmatiques afin d'animer la Courtine ;
- une intégration de l'aménagement à l'étude actuelle menée par la S.E.M. du Port Vauban.

Enfin, pour conclure cette présentation, il vous est présenté le planning prévisionnel indiquant les principales phases de réalisation de l'opération Pré aux Pêcheurs, incluant la construction du parc de stationnement et l'aménagement des surfaces restituées de l'esplanade et du Square du 8 mai.

En ce qui concerne la phase administrative, comprenant la procédure « Loi sur l'Eau », les enquêtes publiques diverses, les études d'impact et l'obtention du permis de construire, elle s'échelonnera de juin 2009 à juillet 2010.

La construction de l'ouvrage débutera en octobre 2010 et les fouilles archéologiques s'effectueront dès que les parois moulées seront terminées.

La livraison de la dalle supérieure de l'ouvrage, permettant l'aménagement de surface, est prévue en juin 2012.

L'ouverture du parc est prévue en octobre 2012.

En ce qui concerne l'aménagement des surfaces, l'étude urbaine s'achèvera en août 2009, cette dernière aboutira au lancement de la phase concours et la désignation du lauréat, procédure qui se déroulera de septembre 2009 à juin 2010.

Les études techniques seront conduites jusqu'en juin 2011, afin de permettre le lancement de marchés de travaux de septembre 2011 à janvier 2012.

La désignation des entreprises réalisant les aménagements de travaux de surface, de juin 2012 à fin décembre 2012.

Monsieur le Maire : Merci Jean-Jacques LOI de cette présentation qui, bien sûr, est une présentation très synthétique, d'une négociation qui a été longue, de problèmes techniques complexes qui ont été évoqués et qui aboutit à ce résultat .

Je vais, bien sûr, demander à ce que chacun puisse s'exprimer.

Monsieur DUJARDIN : Je n'interviendrai pas sur cette question puisque Monsieur MOLINE s'en chargera.

Simplement, concernant la présentation, celle-ci a été un peu rapide pour que je puisse réagir sur l'ensemble. Néanmoins, il y a une chose qui a été annoncée comme bien intégrée, c'est l'accès piéton. Je trouve que c'est tout à fait à l'inverse et qu'il est très mal intégré et très mal placé. C'est une sorte de verrue ou de champignon en plein milieu de l'esplanade et je trouve qu'il serait plus judicieux de mettre cela peut-être du côté du port, au jeu de boules par exemple ou à un tout autre endroit ; mais laisser cette esplanade complètement libre, qu'elle soit plane et totalement utilisable. Je pense que cette installation d'accès piétons pourrait gâcher pas mal de possibilités d'utilisation de cette esplanade.

Pour le reste, c'est très long à répondre sur toute la présentation, mais c'est un point que je trouvais un petit peu gênant et je crois que vous avez beaucoup de temps pour en parler.

Monsieur le Maire : Vous parlez d'entrée et sortie des véhicules, ou d'entrée et sortie des piétons ?

Monsieur DUJARDIN : Je parle de l'accès piétons. Il se situe en plein milieu de l'esplanade.

Monsieur le Maire : Ce qui a été l'objet d'un large débat c'est, où devaient rentrer les voitures ? Il a été choisi que ce serait au début et de manière décalée.

Le deuxième élément c'est qu'il n'y ait pas de confusion dans l'esprit de chacun.

Dans ce que l'on vient de nous montrer, il y a la délégation de service public pour construire un parking et parallèlement, comme on s'y était engagé, une réflexion d'un aménagement de surface qui va bien au-delà de l'espace Pré aux Pêcheurs et qui englobe l'aménagement qui va avoir lieu sur le port ; pour considérer l'ensemble de l'espace au travers des deux trouées que sont la Porte Marine et la Porte Thuret.

Monsieur DUJARDIN : Mais dans ce qui nous a été présenté, l'accès piétons se trouve placé plus ou moins au centre de l'esplanade. Et je pense que c'est une très mauvaise chose. Il faudrait la déplacer ailleurs pour avoir la possibilité d'utiliser cette esplanade dans son ensemble et libre de tout obstacle.

Monsieur le Maire : Ce n'était pas l'intervention de votre groupe puisque c'est Monsieur MOLINE qui doit intervenir en son nom, donc je donne la parole à Monsieur MOLINE.

Monsieur MOLINE : Merci Monsieur le Maire.

Pour ce Pré aux Pêcheurs, effectivement c'est un beau parking qui fonctionne bien et en plus avec un jalonnement dynamique.

Vous avez choisi Q-PARK. J'ai lu que cette Société a explicitement renoncé à la clause de révision systématique et assume pleinement le risque financier du contrat. Donc, nous nous en réjouissons.

Il est prévu un tarif basse et haute saison. Nous voudrions savoir s'il était prévu aussi un tarif spécifique pour les handicapés modestes.

Nous vous avons proposé, justement par la voix de Gilles DUJARDIN, de faire un niveau de plus. Un premier niveau réservé à l'événementiel éclairé par des pluies de lumière et des douves, le long du rempart. Cet espace accessible depuis le hall commun d'un équipement public en lieu et place de l'école, cela aurait pu être la salle de spectacle.

Nous regrettons que vous n'ayez pas travaillé avec la Compagnie de PHALSBOURG qui a également fait cette proposition tout en souhaitant accompagner la Ville dans son développement économique.

Vous avez choisi Q-PARK, alors pourquoi faire la sortie voitures plein est ? Je crains que la majorité des usagers de passage voudra par la suite pénétrer dans la vieille Ville en voiture.

Pour l'accès piétons A, vous prévoyez de démolir et de refaire à l'identique l'extrémité ouest des remparts. Une solution ménageant l'existant, plus simple, plus économique et plus marquante, aurait consisté à rajouter une arche contemporaine plus transparente dans le prolongement de la Courtine pour intégrer cet accès A.

Pour l'accès B, Gilles DUJARDIN vient d'en parler.

Concernant les appendices souvent mal traitées que sont les sorties d'air et les sorties de secours, nous venons d'apprendre que vous allez organiser un concours pour le traitement de surface de ce parking, ce qui est une bonne chose.

Pour terminer cette intervention, nous avons la possibilité de faire un équipement apte à revigorer le centre historique ; vous préférez vous contenter de ne réaliser qu'un parc de stationnement qui manque depuis trente ans. Nous sommes contre ce projet car nous passons à côté d'un aménagement structurant apte à redynamiser Antibes et à venir en complément du palais des congrès de Juan-les-Pins.

Monsieur LA SPESA : En préliminaire, nous souhaitons faire un rappel de notre position lors du Conseil du 21 décembre 2007.

Nous avons dénoncé le superbe cadeau fait aux intérêts privés. Nous nous étions élevés contre le fait qu'il pouvait y avoir des risques et périls à gérer un tel programme.

Enfin, nous avons proposé que les parkings de la Poste et Frères Olivier passent en régie municipale ainsi que le futur parking Pré aux Pêcheurs.

Aujourd'hui, après avoir pris connaissance des éléments du dossier, notre position n'a pas évolué, elle s'est même renforcée.

Aussi, en réponse à votre demande d'approuver le choix de l'entreprise qui sera délégataire, nous ne nous positionnerons pas.

Pour ce qui concerne l'approbation des termes de la convention, nous nous y opposons.

Nous trouvons un peu fort que vous puissiez affirmer que pour trouver une entreprise qui accepte la DSP, il fallait impérativement lui offrir en gestion nos deux parkings déjà payés, en bon état de fonctionnement et y rajouter la construction et la gestion d'un troisième, tout cela pendant 30 ans.

Il n'y a que les 39 personnes de votre majorité ici présentes, et peut-être une infime partie des Antibois, pour penser que le marché proposé est équilibré et que les entreprises qui ont concouru sont limite philanthropes.

Savez-vous ce que disent généralement les responsables de ces grands groupes ?

« les 5 premières années, nous perdons de l'argent, les 5 suivantes c'est l'équilibre et après on dégage des bénéfices ».

Vous savez certainement qu'en vitesse de croisière, les marges nettes tournent souvent autour de 15% par an et non pas 3% comme elles vous le laissent entendre.

Pensez-vous pouvoir faire croire aux Antibois et Antibois que nous faisons une bonne affaire en empochant seulement 20 000,00 € par an ?

Quant à la part variable, n'espérez pas en voir la couleur avant 10 ans.

Pour ce qui concerne la redevance unique de 2 500 000,00 €, l'entreprise se la rembourse totalement avec les 100 amodiations.

Face à ces prévisions minimalistes, on avait la possibilité de dégager immédiatement les bénéfices de 800 places de parkings déjà amorties et ainsi en faire bénéficier les utilisateurs en pratiquants des tarifs inférieurs à ceux actuellement pratiqués.

Sur la construction du parking du **Pré aux Pêcheurs** qui peut vous suivre lorsque vous affirmez que notre commune n'a pas les capacités financières pour emprunter 19 millions d'euros et les rembourser facilement avec une affaire aussi juteuse ?

Pour en finir rapidement et tenter de respecter ainsi le couperet des 3 minutes, nous faisons de façon schématique, les remarques suivantes :

- sur la gestion du personnel, les employés des deux parcs sont repris, mais à terme, c'est à peine 8 employés qui vont être mutualisés sur 4 parkings car la société qui a emporté la DSP va aussi gérer le futur parking Poirier en 2011. A noter qu'au Conseil du 21 décembre 2007, vous estimiez à environ 15 agents pour gérer les 3 parcs. Cela veut dire qu'il n'y aura pas de présence systématique de responsables à toutes heures d'ouverture des parkings ;
- à noter aussi qu'un employé de Q-Park revient à environ 20 K€/an ce qui représente moins de la moitié du coût d'un employé de Vinci ou de la Compagnie de Phalsbourg qui ne sont pourtant pas reconnu comme étant particulièrement généreux sur les salaires de leurs employés. Nous serons attentifs, à l'étude des bilans annuels, que la rentabilité ne se fasse pas sur le dos des employés ou sur la qualité du service rendu ;
- concernant les différents services qui vont être proposés, (location espaces publicitaires, location de vélos ou de cabas, voire lavage de véhicules...) il y a un certain flou autant sur les services retenus, que sur ce qu'ils vont rapporter. Là aussi, va t-il falloir attendre les bilans annuels ?
- sur les 100 places amodiées, nous ne sommes pas d'accord. Ce n'est pas parce que le parking va se situer en face du port, qu'il faut en prendre exemple. Allons nous voir se créer l'espace parking des milliardaires ?
- ces 100 places, qui ne devaient être que 50 au départ, ne doivent pas être réservées à des privilégiés, mais au contraire être mises à disposition, moyennement un tarif préférentiel, aux habitants du quartier et aux salariés de la vieille Ville. Si vous n'acceptez pas notre proposition, nous demandons à minima que les places amodiées ne puissent être ni louées, ni cédées ;
- sur les tarifs qui sont déjà supérieurs à ceux actuels, nous souhaitons une politique mesurée des augmentations et la mise en place d'une tarification différenciée suivant la saison et le paiement à la minute ;
- sur les places avec prises électriques, sur les 3 parcs, nous demandons la gratuité du parking pour ces véhicules propres ;
- de la même manière, nous souhaitons qu'il y ait un nombre important de places réservées aux 2 roues avec la gratuité pour les vélos et une tarification très basse pour les motos. Cela permettra de dégager nombre de trottoirs.

Madame MURATORE : Nous aussi, nous reprendrons notre déclaration du 21 décembre 2007.

Nous n'apprécions pas que vous liez dans une même délégation de service public la construction concession du Pré aux Pêcheurs et l'affermage des parcs La Poste et Frères Olivier.

Nous n'approuvons pas votre choix de faire un papier cadeau pour le futur repreneur.

Nous sommes dans la même position aujourd'hui. Le parc de La Poste et le parc des Frères Olivier sont maintenant propriétés de la Ville et pour nous, auraient dû rester en régie.

Nous trouvons le montant de la redevance ridicule. Les recettes sont manifestement minorées. J'ai entendu qu'on arriverait au versement des 50 % très vite, or, lorsque l'on regarde l'annexe 9 on y arrive en 2019. Donc, ce n'est pas aussi rapide.

Pour nous, les recettes sont minorées car les parkings de La Poste et des Frères Olivier annonçaient déjà en décembre 2007, 17.000 Millions d'Euros de recette. Et quand on regarde l'annexe 9, on se rend compte que ce montant là n'est pas repris, d'autant plus que cette redevance est considérablement basse et que nous partons sur une délégation de service public de trente que nous jugeons trop longue parce que cela donne plus de facilité au délégataire.

De ce fait, les prix des places sont trop élevés pour permettre de limiter la circulation dans le vieil Antibes.

Nous sommes étonnés que vous ayez eu l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France pour situer le local d'arrivée de l'ascenseur en haut de la Courtine et la sortie des piétons au milieu du mail du Pré aux Pêcheurs.

En conclusion, si je défendais les intérêts de la Société délégataire je serais enthousiaste mais comme je défends les intérêts des contribuables, je le suis beaucoup moins.

Monsieur le Maire : Tout ce qui est excessif est dérisoire. Donc, autant je comprends les inquiétudes de chacun sur comment va se situer le parvis ? Comment va se piétonner la vieille Ville ? Comment vont tourner les véhicules ? Comment les choses vont fonctionner ? C'est-à-dire ce qui est en fait autour de la délégation de service public et qui est le but et la conséquence des objectifs que nous avons définis.

Je rappelle quand même que le premier objectif c'est la piétonisation totale de la vieille Ville et l'aménagement sur l'espace public pour des manifestations de tout type. Certain nombre d'entre vous sont suffisamment de vieux Antibois pour se rappeler que même une manifestation prestigieuse peu onéreuse, qui peut rapporter de l'argent à la Ville comme les Antiquaires et qui est implantée depuis pratiquement 4 décennies, continue à susciter de la part de l'ensemble des riverains et des commerçants de la vieille Ville une certaine réticence parce que l'on supprime des parkings à ce moment-là.

Le parking sous le Pré aux Pêcheurs, je crois que c'est un projet consensuel et nous sommes en train de le réaliser avec une vision, je le rappelle, globale. Non seulement, à la fin effectivement d'une délégation ; il ne faut pas oublier que si aujourd'hui la Ville est « propriétaire » des murs des parkings de La Poste et des Frères Olivier c'est bien parce qu'il y a eu une délégation à un moment donné. Egalement, parce que la même démarche que nous entamons aujourd'hui a été mise en place et que le bilan montre bien qu'il faut rénover l'ensemble de ces parkings.

Donc, je continue à affirmer très clairement que la Ville ne peut pas se payer 25.000 Millions d'Euros d'investissement supplémentaire dans le contexte dans lequel nous sommes aujourd'hui. Dès l'instant où vous avez des budgets, nous dégageons une marge d'autofinancement qui est bien inférieure à cette somme sur plusieurs années.

Il est logique de trouver un partenariat. Dans ce partenariat c'est la délégation de service public. Je continue à m'étonner que la gauche soit opposée à la délégation de service public qui s'appelle « Loi Sapin », d'un Député Socialiste, ancien Ministre bien connu, qui a, bien entendu, à la fois défini la concurrence, la transparence et en même temps, le retour du bien à la Commune.

Peut-être cela donne l'impression de faire un cadeau à un privé, or, en fait, on lui demande de construire, d'exploiter pour amortir son investissement et de rendre l'équipement à la Commune. D'ailleurs, je vous invite à assister aux délégations de service public. La durée de l'exploitation, sous l'œil de la concurrence et des prix, des Cabinets extérieurs, des Avocats à l'intérieur et à l'extérieur de la Ville, doit être proportionnelle à l'investissement initial.

Ensuite, dire que le résultat est comme prévu, c'est un peu faux parce que nous avons dit, il me semble, dans ce débat, que finalement nous ferions quittes et que le fait d'exploiter des parkings rénovés existants apporterait la stabilité pour pouvoir investir.

Je rappelle que j'ai essayé de demander à un certain nombre d'investisseurs privés de faire un parking sous le Pré aux Pêcheurs et que j'ai toujours essuyé des refus. Il était inutile de lancer des appels d'offre parce qu'ils auraient refusé de n'exploiter que ce parking sans avoir la globalité, la cohérence de l'ensemble. Et tout simplement parce que construire un parking sous le Pré aux Pêcheurs c'est un peu plus compliqué pour des raisons d'eau et d'archéologie. Le construire dans un tout autre endroit de la Ville où l'on peut creuser dans le terrain sans problématique aurait été plus simple.

Il y a eu trois concurrents. Vous avez pu voir leurs offres initiales, lesquelles nous avons négociées et aujourd'hui c'est quand même une redevance capitalisée de plus de 2,5 millions d'Euros.

Vous dites : « ils vont faire plus de recettes que prévu ! ». Tant mieux. S'ils font plus de recettes que prévu, à partir d'un certain seuil de stabilité, ils reversent 50 % à la Commune.

Vous dites : « ils vont être dans une situation dans laquelle ils auront une marge de bénéfice qui va être très importante ». Nous avons demandé aux services extérieurs que l'on a commandés, quelle serait la durée de la délégation de service public et à partir de quand le retour à l'investissement s'effectue.

Quand vous dites : « nous on n'a qu'à dire que... » et que vous le mettez entre guillemets, je ne sais de qui et de quel groupe il s'agit. Aussi, dites-moi qui dit cela parce qu'aucune personne ne peut envisager de faire des bénéfices au bout de 5 ans d'exploitation.

On peut être pour ou contre la délégation de service public tout en étant de gauche. On peut être contre toute Entreprise privée en étant de gauche. On peut être, Monsieur LA SPESA, Communiste comme vous l'êtes et c'est assez respectable, c'est votre engagement, mais lorsque vous dites une minorité d'Antibois sera convaincue que....

Quand un usager pénètre dans un parking et qu'il paye, il regarde combien il paye, si le service public est bien rendu, il ne se préoccupe pas de savoir si les murs sont à la Ville ou s'ils le seront dans 10, 20 ou 30 ans. Le problème de la délégation de service public c'est de rendre un service public et c'est même pour cela qu'a été faite cette loi.

En conséquence, je pense qu'il y aura certainement la douzaine de Militants Communistes qui penseront qu'il ne fallait pas donner cette délégation à un privé. Toujours est-il, au-delà de cet engagement, je pense que tout le monde comprendra que la délégation de service public reste une exploitation totalement maîtrisée, déléguée à un service privé mais maintenu par un service public ; et dont la durée est directement corrélée, sous contrôle des services de l'Etat, de la concurrence des prix et des services extérieurs à la Mairie. Et que la durée de la délégation est au niveau de l'investissement.

Vous auriez pu me dire cela.

Si je donnais 30 ans, les deux parkings étant déjà terminés et qu'il faut simplement les rénover, on m'aurait dit alors « c'est 5 ans ! », parce qu'on ne va pas donner une délégation de service public de 30 ans pour quelqu'un qui ne construit rien. Mais, là ce n'est pas rien, il s'agit de 600 places de parking.

Enfin, dernier point pour le groupe de Monsieur DUJARDIN, pour expliquer que contrairement à ce que vous pensez, il est assez difficile de lancer une délégation de service public qui comprenne l'aménagement de surface et la réorganisation de l'ensemble de l'espace. Chacun son job, il y a des gens qui construisent des parkings et puis il y a une volonté de la Ville d'organiser un nouvel espace au-dessus. Cela fait l'objet d'un autre débat qui est lancé de manière parallèle et qui permettra à ce moment-là de réfléchir à la façon dont on sort de ce parking. Je suis assez d'accord avec vous sur la petite boîte au milieu mais je suis contre votre avis sur le fait que l'on soit collé à la Courtine et que du parking on puisse accéder aux remparts, dès qu'ils seront rénovés et que leur piétonisation sera autorisée.

Ceci est un autre débat. Le seul débat aujourd'hui est de savoir : faut-il un parking sous le Pré aux Pêcheurs de 600 places ? Oui. Est-ce que la négociation a été menée de façon efficace ? A mon avis, oui, parce que dégager 2,5 Millions d'Euros de redevance capitalisée, 500.000 Euros pour l'Archéologie et faire en sorte qu'on ait la possibilité de réinvestir cet argent dans un aménagement de surface ; qui plus est, de se trouver dans une situation où le parking sous le Pré aux Pêcheurs permet la piétonisation totale de la vieille Ville et une réorganisation de l'ensemble, je crois que ces éléments sont positifs.

Ensuite, s'ils n'atteignent pas leur objectif financier, on dira : « ils ont fait une mauvaise affaire et la Ville a donc fait une bonne affaire de le leur confier ». Et s'ils atteignent leur objectif financier, je dirais que la Ville a fait une bonne affaire puisque sur un seuil de bénéfice qui est la moyenne départementale, tout ce qui vient en sus est reversé à 50 % à la Ville.

Donc, je ne vois pas très bien dans quel cas de figure on pourrait dire, au bout de 5 ou 10 ans, on n'a mal fait. Soit, cela marche très bien et on encaisse des redevances d'une exploitation déléguée. Soit, le parking est peu fréquenté et finalement on a bien fait de faire porter l'investissement par un privé.

Monsieur GONZALEZ : Je voudrais intervenir sur l'amodiation de 100 places. J'ai entendu à ce sujet quelques mots excessifs concernant la destination de ces amodiations.

En fait, pourquoi avons-nous pensé à 100 places amodiées ? Eh bien, parce qu'effectivement chacun le sait ici, les personnes qui vivent dans le vieil Antibes sont privées de parking. Les faire payer à l'heure ou à la demi-journée devient très cher et qu'une amodiation de parking peut être très intéressante pour les commerçants et les résidents du vieil Antibes. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé qu'il y ait une centaine de places amodiées et que ce sont bien entendu, les riverains du vieil Antibes qui auront la priorité et non pas, j'ai entendu certains mots concernant les riches du port, etc... La priorité sera bien donnée aux personnes vivant dans le vieil Antibes.

Sûrement, dans le cadre de la plate-forme qui va recouvrir ce parking d'infrastructure, on peut se réjouir d'une chose, c'est que, en dehors du Salon des Antiquaires dont a parlé Monsieur le Maire, il y aura d'autres manifestations qui pourront venir irriguer le tissu économique de la Ville d'Antibes, dans la mesure où 5.000 mètres de parvis avec un parking de 500 + 100 places c'est un atout considérable pour l'économie aussi.

Monsieur le Maire : Juste un dernier mot pour l'équilibre financier. La simulation des bureaux d'Etude et des services de la Ville disait qu'en mettant dans la balance les deux autres parkings nous devons être quitte et ne rien avoir à donner pour faire le parking.

Non seulement, nous n'avons rien à donner mais nous encaissons immédiatement 2,5 Millions d'Euros et nous accédons à 50 % des redevances au-delà de l'équilibre. Donc, je crois que très clairement, nous sommes au-delà des simulations qui ont été faites par les Fonctionnaires de la Ville qui eux sont, probablement aux yeux de l'opposition moins suspects que moi-même et par les bureaux extérieurs qui le sont encore moins.

Monsieur DUJARDIN : Juste pour faire une explication de vote qui soit claire.

La délégation de service public, nous avons toujours été pragmatiques de ce côté-là. Je pense que c'est un choix comme un autre, et personnellement il ne me dérange pas du tout. Tel qu'il a été élaboré, c'était un choix satisfaisant pour les finances de la Ville.

La rentabilité, on ne va pas se bagarrer sur les chiffres et remettre en question ceux que vous nous présentez. Je pense que tout cela trouve un équilibre et il n'y a rien à dire à ce sujet.

Concernant la piétonisation de la vieille Ville, nous en parlons dans nos groupes successifs depuis 1995.

Monsieur le Maire : Cela ne coûte pas grand-chose d'en parler. Nous aussi, nous en parlons Monsieur DUJARDIN. C'est de mettre les moyens pour pouvoir la faire et nous sommes en train de donner ces moyens.

Monsieur DUJARDIN : Sur tous ces sujets, nous sommes profondément d'accord avec la nécessité.

Par contre, nous sommes contre le choix du délégataire parce que nous avons avec la Société PHALSBOURG une opportunité unique qui ne se représentera jamais plus de créer cet étage supplémentaire.

Monsieur le Maire : Je vais vous donner l'explication.

Bien sûr, cette idée était très séduisante et j'ai eu tort de ne pas y répondre. L'idée de faire du premier étage une exploitation est judicieuse sauf que les règles de l'accueil d'un public pour de l'activité à caractère commercial en sous-sol, sont totalement différentes de celles d'un parking. Et donc, par conséquent, la Société PHALSBOURG comme les autres propositions, n'ont pas utilisé cette variante parce qu'elle chamboule complètement l'équilibre du dossier.

Il faudrait donc des sorties telles les sorties des grandes surfaces et les imaginer en piéton dans le sous-sol. Néanmoins, cela truffe l'ensemble d'une possibilité de sortie pour évacuer le nombre de personnes. Pour l'accueil au public ce ne sont pas les mêmes sorties que pour l'exploitation d'un parking.

C'est pour cela que, finalement, la réflexion a été de dire « nous allons laisser l'espace libre dessus où se passeront les activités et au-dessous nous allons y créer de l'accès pour des véhicules utilitaires permettant l'activité au-dessus ». Quant à l'activité au-dessous, nous pourrions le constater sur le projet du Palais des Congrès, c'est tout autre chose en termes d'activités et d'accès.

Monsieur DUJARDIN : Aucune des Sociétés n'a pas proposé cet étage supplémentaire.

Monsieur le Maire : Oui, la Société PHALSBOURG a envisagé de faire 1.000 places, en disant : « vous verrez que dans trente ans vous serez contents d'avoir 1.000 places ». Je suis désolé de défigurer peut-être ce que disait la Société PHALSBOURG, enfin l'état d'esprit c'était cela, mais ce n'était pas non plus « je vous fais 1.000 places dont une grande surface commerciale en sous-sol ».

Monsieur DUJARDIN : Pour nous, c'était la possibilité de faire une surface d'expositions lors de manifestations. Par exemple, nous pourrions très bien imaginer qu'actuellement ce qui se tient au-dessus, les Antiquaires, pourraient se tenir au-dessous ; de faire des expositions permanentes, de créer un lieu d'événementiels.

Monsieur le Maire : J'ai bien compris. Je n'ai pas ça dans les appels d'offres. Je crois que le dossier est plus complexe que ce que nous examinons aujourd'hui et il a encore des volets sur lesquels nous n'avons rien décidé.

A savoir, la volonté affichée de la Ville mais je crois penser quand même d'une partie de l'opposition qu'en surface l'espace doit être réfléchi, pour à la fois créer de l'animation et en même temps être en cohérence d'un côté et de l'autre du Port. Autrement dit, que le Pré aux Pêcheurs et le Port fassent partie d'un aménagement d'ensemble.

Aujourd'hui, ce dont on délibère ce sont des termes, pardon de le rappeler, d'investissement et d'équilibre financier sur un parking en sous-sol sur le site du Pré aux Pêcheurs. C'est cela l'objet de notre délibération.

Monsieur PIEL : Je pensais que Monsieur GONZALEZ, puisqu'il avait demandé la parole, allait répondre à Denis LA SPESA sur l'amodiation. La place est quand même à 33.000 Euros, je crois qu'il faut le dire. Et d'autre part, la question qui a été posée c'est « est-ce-que les gens auront le droit de vendre ou de louer cette place ? ». Nous, nous ne le souhaitons pas.

Monsieur le Maire : Je ne comprends pas « louer » ?

Monsieur PIEL : La personne qui va acheter la place 33.000 Euros, pourra-t-elle la relouer ou la revendre dans la durée de la délégation de service public ?

Monsieur le Maire : Dans le cadre d'une délégation de service public, l'amodiation elle est d'abord de la durée de l'amodiation. Soyons clairs, les exploitants sont plutôt réticents à faire de l'amodiation dès l'instant où ce n'est pas une pleine propriété puisque celui qui a eu l'amodiation pendant 30 ans, devra rendre l'espace aux services.

Ensuite, l'amodiation ne peut pas être très inférieure au prix de la place. Or, tous les calculs qui ont été faits par les ingénieurs de la Ville, les services de la Ville ou par l'extérieur, montrent que la place à cet endroit-là est plus chère qu'à tout autre endroit pour des raisons techniques, archéologiques, etc....D'ailleurs, il y a quelque temps, lors de la venue d'Archéologues sur le site, ils n'ont pas trouvé grand-chose sur plan archéologique mais au bout de 3 mètres ils ont trouvé de l'eau, parce que le Port s'arrêtait pratiquement à cet endroit-là. Ce que nous risquons de trouver en matière d'archéologie, ce sont les vestiges de l'ancien port à l'époque.

Donc, l'amodiation n'est pas une vente. C'est une amodiation pendant la durée du contrat.

Monsieur GONZALEZ : En ce qui concerne l'amodiation, nous voulons justement la stabilité et nous voulons que ces amodiations servent aux résidents du Vieil-Antibes. Je l'ai bien affirmé et d'ailleurs cela a été fait pour eux, pour que les personnes n'ayant pas de parking actuellement, puissent en posséder un avec certitude au moins pendant 30 ans.

Il est certain que si demain il y avait quelqu'un qui partirait du Vieil-Antibes et qui serait désireux de revendre sa place, il la recèdera ; mais le coût nécessairement baissera parce que plus les années passeront et moins cette place aura de valeur.

Monsieur le Maire : La vente pourra se faire pour la période restante de la durée de l'amodiation.

Monsieur GONZALEZ : Tout le monde peut le comprendre. On ne peut pas exiger à la fois que les places soient en priorité attribuées aux résidents du Vieil-Antibes, commerçants ou habitants. Et qu'ensuite ces personnes là se voient pénalisées parce qu'elles s'en vont pour une raison ou pour une autre d'Antibes, et qu'elles se retrouvent avec cette place qui n'a plus aucune valeur s'ils ne peuvent pas la céder.

Monsieur le Maire : Je crois que tout le monde est suffisamment éclairé pour le vote, quant au débat, il se poursuivra et il s'affinera. On essaiera de tenir les délais surtout, avec un élément que nous ne maîtrisons pas, ce sont les fouilles archéologiques qui ont été brèves la dernière fois et j'espère qu'elles le seront encore cette année. Elles sont dépendantes des Services de la D.R.A.C.

Nous passons au vote.

Madame MURATORE : La délégation porte sur le choix de l'entreprise délégataire, nous ne participons pas au vote.

Monsieur le Maire : Mme MURATORE, M. AUBRY ne prennent pas part au vote. Qui est contre ? 3. Qui s'abstient ? 4.

Adopté à la majorité par **39 voix POUR sur 46** (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

MONSIEUR GONZALEZ

01-1 - PROPRIETE COMMUNALE SITUEE 13 RUE DULYS - PARCELLE SECTION CV N° 228 - DEMANDE DE PERMIS DE DEMOLIR - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur GONZALEZ : Il s'agit d'une parcelle que nous avons achetée en 2006 pour en faire une prolongation du parking existant, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une demande de permis de démolir concernant le bâtiment communal vétuste situé 13 rue Dulys.

Monsieur le Maire : Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

01-2 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE (31, Rue Sade) – SUBVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur GONZALEZ : Il s'agit d'autoriser le règlement de la subvention pour le ravalement des façades, accordé sur l'exercice 2009 à la SCI TAKARI France, représentée par Madame Marguerite BOUILLON.

Les dépenses correspondantes ont été inscrites au budget communal 2009.

Monsieur le Maire : Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 44 voix POUR sur 48 (4 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

01-3 - VOIE NOUVELLE LIAISON RD 6007/ALLEE DES CIGALES - PARCELLES CADASTREES AO 103-104 - ACQUISITIONS A TITRE GRATUIT SUITE A PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE PARCELLE DE 692 M² ET D'UNE SURFACE SUPPLEMENTAIRE DE 1438 M² A L'EURO SYMBOLIQUE.

Monsieur GONZALEZ : Il s'agit d'approuver l'acquisition à titre gratuit par la Commune d'une bande de terrain de 692 m² et l'acquisition à l'euro symbolique d'une surface supplémentaire de 1 438 m² soit 2 130 m², cadastrées section AO 103-104 sises, entre l'allée des Cigales et la route de Nice et nécessaires à la création d'une voie nouvelle devant relier la route de Grasse RD 35 au chemin des Combes et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir. Je vous fais remarquer qu'il y a quant même 1 438 m² de surface supplémentaire pour un euro symbolique ce qui permettra de désenclaver le Centre Hospitalier.

Monsieur le Maire : Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

01-4 - VOIE NOUVELLE LIAISON RD35/COMBES- PARCELLES CADASTREE SDR 18-200-202 - ACQUISITION A TITRE GRATUIT SUITE A PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE PARCELLE DE 846 M² ET D'UNE SURFACE SUPPLEMENTAIRE DE 565 M² A L'EURO SYMBOLIQUE

Monsieur GONZALEZ : Il vous est demandé d'approuver l'acquisition à titre gratuit d'une bande de terrain de 846 m² et d'une surface supplémentaire à l'euro symbolique de 565 m², cadastrées DR 18, 200, 202, soit une parcelle totale de 1 411m², afin de permettre à la Commune de procéder à la création d'une voie nouvelle devant relier la route de Grasse RD 35 au chemin des Combes et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir.

Il s'agit là aussi de la création d'une nouvelle voie qui partira du Rond Point de la Croix-Rouge pour venir en mitoyenneté de l'espace Villa Verde et rejoindre ensuite le Chemin des Combes. Là aussi on désenclave tout un quartier qui en avait bien besoin.

Monsieur le Maire : Qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

01-5 - TERRAINS - ACQUISITIONS A TITRE GRATUIT AUPRES DE DIVERS CONSTRUCTEURS SUITE A PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur GONZALEZ : Il s'agit d'approuver l'acquisition à titre gratuit auprès de différents terrains suite à permis de construire, vous avez l'énumération dans le rapport de présentation.

Monsieur le Maire : Qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

01-6 - CHEMIN DES OLIVIERS - AMENAGEMENT ET RECALIBRAGE - ECHANGE DE TERRAINS AVEC SOULTE AU PROFIT DE LA COMMUNE

Monsieur GONZALEZ : Il s'agit d'un terrain que nous possédons depuis plusieurs années, un voisin était intéressé par une part de ce terrain après que l'on ait démolie la bâtisse qui était en ruine et la Commune est intéressée par un bout de son terrain pour là aussi élargir le chemin des Oliviers. Il vous est donc demandé d'approuver l'échange avec soulte au profit de la Commune, pour un montant de 6 300 euros, d'une parcelle communale cadastrée AW 171 pour 57 m² contre une parcelle cadastrée AW 173 pour 16 m² ;

Monsieur le Maire : Qui est contre, qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

01-7 - PARCELLE DE TERRAIN SISE CHEMIN DE SAINT-CLAUDE CADASTREE DP N° 330 de 20 M² - RETROCESSION GRATUITE

Monsieur GONZALEZ : Il s'agit d'approuver la rétrocession gratuite aux consorts MIGILLA/CALZAROSSA d'une parcelle cadastrée DP 330 d'une superficie de 20 m² sise chemin de Saint-Claude et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir. Cette parcelle ne présente aucun intérêt pour la voirie publique.

Monsieur le Maire : Qui est contre, qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

01-8 - AVENUE DES AMPHORES ET RUE DU JARDIN SECRET - ELARGISSEMENT - PARCELLE CADASTREE CW 277 DE 110 M² - ACQUISITION A TITRE ONEREUX

Monsieur GONZALEZ : Il s'agit du quartier d'Antibes les Pins, compte tenu du futur collège et des immeubles qui se sont construits dans la tranche de Juan Flore, il nous appartient de réaménager ce quartier pour le rendre apte à recevoir une circulation plus importante dans les années à venir.

Monsieur le Maire : Qui est contre, qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

01-9 - CHEMIN DE BEAUVERT - CREATION D'UNE VOIE NOUVELLE - PARCELLE CADASTREE AT 105-183-455 DE 421 M² - ACQUISITION A TITRE ONEREUX

Monsieur GONZALEZ : Il s'agit en fait du terrain qui accueille la salle des associations et la salle de sports, il y a une entrée que tout le monde emprunte en voiture par le chemin de St-Claude et à l'arrière sur le chemin de Beauvert, il y a un petit chemin piétonnier qui avait été noté au POS comme devant être élargi, c'est ce que nous avons fait à travers cette acquisition.

Monsieur le Maire : Qui est contre, qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

01-10- CHEMIN DE LA CONSTANCE – AMENAGEMENTS ET RECALIBRAGE – PARCELLE CADASTREE AD 145 DE 163 M² – ACQUISITION A TITRE ONEREUX

Monsieur GONZALEZ : Je vous demande le retrait de ce dossier et je vous en donne les raisons : nous avons demandé l'estimation des Domaines au mois de février, nous n'en avons pas besoin car le montant ne dépasse pas 75.000 € mais dans le cadre d'une DUP nous avons demandé la valeur globale de différents terrains dont celui-ci. Bien sûr que nous ne souhaitons pas aller jusqu'à la DUP, car chacun le sait ici, cela coûterait beaucoup plus cher mais nous souhaitons attendre tout de même l'estimation des Domaines puisqu'elle a été demandée au 12 février.

Ce qui paraît extraordinaire c'est que nous n'ayons pas reçu de réponse à ce jour mais elle ne saurait tarder et cela fera l'objet d'un prochain Conseil municipal.

Monsieur le Maire : Je demande au Conseil municipal son avis sur le retrait de ce dossier de l'ordre du jour, compte tenu des explications données par Monsieur le Premier adjoint et je voudrais rappeler que cela fait longtemps que nous négocions avec beaucoup de patience et d'ouverture avec l'ensemble des riverains.

Cette situation ne peut pas durer et je préférerais si je vois qu'il n'y a pas de négociation globalisée sur l'ensemble des parcelles pour élargir cette voie, que l'on passe une DUP globale sur l'ensemble de cette voie.

Cette décision sera prise avant la fin de l'année parce que d'année en année je vois bien que les contacts que nous avons pris aboutissent à des situations de blocage.

Or il y a plusieurs riverains, on ne peut pas avoir une négociation avec un et être bloqués par d'autres.

Je demande aux services de faire que l'ensemble des riverains soient contactés ou bien il y a une possibilité sur l'ensemble, à court terme, c'est-à-dire avant la fin de l'année à l'amiable, si ce n'est pas le cas, on fera une D.U.P., cela fait 5 ans que nous sommes sur ce dossier !

Est-ce que vous êtes d'accord pour que l'on retire cette délibération de l'ordre du jour compte tenu de l'ensemble de ces explications ?

Proposition adoptée à l'**unanimité**.

01-11 - GARE D'ANTIBES - ACCESSIBILITE AU PARVIS, AU PASSAGE SOUTERRAIN ET AUX QUAIS - FINANCEMENT DES ETUDES DE PROJET ET DES TRAVAUX -CONVENTION - AVENANT N°1 MODIFIE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur GONZALEZ : On espère que ces travaux d'accessibilité qui avaient commencé seront terminés dans le début de l'année prochaine, en fait cet avenant consiste à augmenter la part de la Région dans la mesure où le Département a souhaité prendre une part moins importante, la Commune gardant la part importante qu'elle avait acceptée de prendre pour faciliter la réalisation des travaux dans des délais rapides.

Monsieur le Maire : Je suppose que M. PIEL va intervenir, c'est votre projet, vous allez tenir trois mandats avec cela !

Monsieur PIEL : Je suis désolée de rappeler une nouvelle fois que cette gare n'est pas une gare régionale et pour ma part ...

Monsieur le Maire : Comme celle d'Arles ?

Monsieur PIEL : Vous savez Arles...

Monsieur le Maire : Arles c'était quand même la ville dans laquelle Monsieur VAUZELLE était maire à l'époque où il était maire et qu'il a financé à 100 % par la Région.

Monsieur PIEL : Non, si vous voulez on peut se rendre ensemble à la gare d'Arles où heureusement pour les arlésiens et arlésiennes, les personnes à mobilité réduite, la Ville d'Arles a payé elle les équipements.

Monsieur le Maire : C'est normal elle n'a rien payé d'autre !

Monsieur PIEL : Cela me permet de rétablir quelques vérités, donc je le répète, cette gare est nationale et dépend de la SNCF. Personnellement, il y a maintenant un an et demi, je ne me suis surtout pas engagé à travers une convention avec la Directrice départementale de la SCNCF à dire où quelque part à laisser penser que ces ascenseurs seraient réalisés avant la fin de l'année 2008.

Monsieur le Maire : C'est elle qui l'a dit.

Monsieur PIEL : Vous savez quand on les connaît...

Monsieur le Maire : Vous avez confiance en vous, c'est pour cela.

Monsieur PIEL : Pas du tout, alors cette délibération permet de constater dans quel état de décrépitude se trouvent les installations publiques ferroviaires, RFF et SNCF alors que nous sommes dans le périmètre d'une gare nationale SNCF où la Région n'a pas vocation à mener des travaux mais simplement à en financer une partie. Ce sont les collectivités, certaines plus que d'autres, la Région et la Commune, je le souligne, et pas le Conseil général qui sont obligés de financer des équipements dont personne ne peut nier ni l'obligation, ni l'utilité.

La SNCF ne met pas un euro et RFF nous impose un dépassement du coût initial sans explications, ni justifications ; voilà comment on dénigre les services publics en leur faisant jouer des rôles indignes.

Evidemment on votera cette délibération puisque nous sommes devant le fait accompli mais je doute fort que les travaux qui ont déjà dépassé la limite en terme de durée soient terminés assez rapidement, tout simplement parce qu'ils sont de nouveaux arrêts.

Monsieur le Maire : Justement on espérait que vous alliez nous dire pourquoi et quand ils reprendraient !

Monsieur PIEL : Non parce que la question que j'ai posée à RFF est sans réponse à ce jour. Je pensais que vous, vous alliez nous dire pourquoi ces travaux étaient arrêtés !

Monsieur le Maire : Moi aussi je vous fais confiance mais je vais m'en occuper puisque avec vous le train ne marche pas avec vous.

Monsieur PIEL : RFF dépend du Gouvernement et je pense que vous avez des amis là-haut qui sont très bien placés pour cela.

Monsieur le Maire : Je veux bien qu'on se défasse de tout Monsieur PIEL mais s'il y a une responsabilité que vous avez, Monsieur PIEL, ce sont les transports et cette responsabilité que vous avez à la Région, ce n'est pas une responsabilité sur les bus, c'est une responsabilité sur le transport ferroviaire.

Vous êtes donc l'interlocuteur privilégié, j'essaie moi de ne pas piétiner les plate bandes des uns et des autres de faire avancer le dossier mais si vous me dites que vous êtes impuissant à obtenir quoi que ce soit, je mettrai mon poids de maire dans la balance et j'essaierai de trouver une négociation qui fasse qu'enfin ce projet, qui est celui que vous avez initié lors de votre premier mandat régional, ne déborde pas sur le troisième !

Monsieur PIEL : *hors micro inaudible*

Monsieur le Maire : Non mais au premier mandat vous n'en aviez pas parlé, vous n'en avez parlé qu'à partir du deuxième mandat donc vous n'avez que trois mandats.

Dans ce contexte et malgré cette petite passe d'armes amicale qui fait que nous essaierons, Monsieur PIEL, tous les deux, de faire aboutir ce projet qui est indispensable, lorsque Monsieur VAUZELLE est venu en gare d'Antibes c'était en 2001, je vous rappelle qu'à ce moment là il y avait des personnes en situation de handicap, en fauteuil qui ont interpellé les élus présents et je ne me défasse pas. Monsieur VAUZELLE avait alors répondu dans le discours que cela allait se faire. Voilà il faut donc que cela se fasse, ne serait-ce que pour la crédibilité des élus j'aiderai Monsieur VAUZELLE à tenir ses promesses qu'il a tardé à tenir.

Monsieur GONZALEZ : Cela concerne les raisons, l'arrêt des travaux s'est fait à cause de problèmes de géologie.

Monsieur le Maire : C'est un problème technique, les travaux reprennent à la mi mai et la livraison est mi septembre. Vous ne vous intéressez pas à tout cela ? Vous ne sollicitez pas des informations ?

Ce n'est même pas moi qui demande ce sont les services qui, tous les mois, demandent comment avancent les travaux. Il y a un engagement fin septembre, que les dieux de la SNCF fassent que cela se fasse ! Qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

MONSIEUR PAUGET

02-1 - TRIATHLON DES JEUNES - PARTICIPATION D'ENFANTS SUIVIS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES JUAN LES PINS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur PAUGET : Il s'agit d'une convention à passer avec le Centre Hospitalier d'Antibes pour autoriser des jeunes qui sont suivis par l'Unité pédo-psychiatrie du Centre hospitalier qui a participé à des activités sportives afin de les faire participer au triathlon des enfants à la fin de l'année scolaire.

Monsieur le Maire : Personne n'est contre, ni s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

02-2 - TARIFICATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS - INSTALLATIONS COUVERTES ET DECOUVERTES, ACTIVITES NAUTIQUES

Monsieur PAUGET : Je vous rappelle que depuis 1999 pour le stade nautique et 2001 pour les autres équipements, la Commune s'est dotée de grilles de tarification afin de facturer l'utilisation de l'ensemble de ces équipements.

Cette délibération prévoit, dans un premier temps, de revaloriser nos tarifs sur la base du taux de l'INSEE pour l'ensemble des équipements et prévoit une refonte complète de la tarification du stade nautique. Nous avons en effet souhaité supprimer une particularité de la Ville d'Antibes qui était d'avoir un tarif été, un tarif hiver, au bénéfice et en créant un tarif préférentiel pour les habitants d'Antibes ainsi que les habitants de la CASA.

Je ne vais pas rentrer dans le détail de la délibération mais le changement majeur c'est celui là, c'est de supprimer la tarification été et la tarification hiver au bénéfice d'une tarification antibois, résidents et non résidents. Je rappelle quand même que l'ensemble des recettes générées par cette délibération est de l'ordre de 600 000 € en moyenne par an.

Mademoiselle DUMAS : Un des arguments à l'augmentation des tarifs, d'après la délibération, serait une augmentation des demandes d'utilisation des équipements sportifs antibois alors première question : est-ce une augmentation de l'activité sportive à Antibes ou la pénurie d'installations de bonne qualité qui fait que les créneaux deviennent difficiles à tenir ?

Dois-je vous rappeler que nous allons entrer dans une période difficile au niveau des installations sportives avec la démolition de la salle Jean Bunoiz et donc une forte occupation de la salle Salusse Santoni par le Club de Basket dans les prochaines années.

Au sujet de l'accès au stade nautique, je ne comprends pas la volonté de différencier les tarifs entre résidents de la Commune et résidents de la Casa, cela me paraît très incohérent avec vos discours de solidarité entre les communes de la Casa.

Est-ce au nom de cette solidarité communautaire que le résident de Bar-sur-Loup qui n'aura sûrement jamais de piscine municipale, devra payer plus cher que le résident antibois ou alors est-ce simplement la crainte que personne n'aille dans le futur parc aquatique communautaire de Valbonne qui sera géré par un partenariat privé avec sûrement des tarifs bien supérieurs et donc cette augmentation serait d'aller vers une harmonisation des tarifs.

Monsieur AUBRY : Sur les tarifs nous sommes plutôt réservés, certes certaines communes ont choisi de tels tarifs discriminants comme Bordeaux, par exemple, mais suite à recherches d'autres communes font le chemin inverse, notamment dans les Côtes d'Armor.

Alors il semble pour nous qu'il y ait un risque renforcé en temps de crise que chaque commune se replie sur elle-même et applique des tarifs différenciés. Evidemment dans ce cas présent on favorise ses électeurs et nous sommes assez inquiets de voir qu'il y a une différence de tarification entre antibois et membres de la CASA et ce n'est pas parce que la piscine n'est pas communautaire que nous ne pouvions pas au moins faire une convention avec la CASA afin que ses habitants correspondant aux critères du tarif réduit dont seuls les antibois bénéficient, puissent eux même en bénéficier.

Nous voterons contre ces nouveaux tarifs pour la raison que seuls les antibois RMI, chômeurs, ont un tarif réduit alors que les Rmistes, chômeurs, d'autres communes de la CASA et d'autres territoires, eux n'en bénéficieront pas.

Monsieur le Maire : Je m'expliquerai sur les tarifs CASA et je laisse le soin à M. Eric PAUGET de répondre sur l'ensemble de la politique tarifaire.

Monsieur PAUGET : Je voudrais apporter quelques éléments de réflexion qui ont conduit à l'élaboration de cette grille de tarification. Comme vous l'avez rappelé on innove à Antibes puisque ce n'était pas dans les habitudes, il y avait jusqu'à présent une tarification été, une tarification hiver. On s'est rendu compte en regardant un peu ce qui se passait ailleurs en France et pas uniquement dans les Côtes d'Armor ou loin d'Antibes, puisque je vais vous donner un certain nombre d'exemples très proches de la Ville d'Antibes, que ce distinguo de tarifications se développait de plus en plus.

Il faut savoir que le coût de fonctionnement du stade nautique est environ de 2 millions d'euros par an, qu'aujourd'hui les recettes varient d'une année sur l'autre entre 450 et 500.000 € par an et il y a donc un coût net pour la collectivité d'un million et demi.

Dans un souci de bonne gestion on se doit de se poser la question de qui utilise les équipements et qui participe à leur financement, bien entendu en respectant le cadre réglementaire avec ce que la loi nous impose.

A titre d'information, dans la CASA, justement, les communes de Villeneuve-Loubet pratique déjà depuis de nombreuses années le distinguo entre résidents et non résidents. La piscine de la Colle-sur-Loup qui a été faite de manière intercommunale entre la Colle-sur-Loup, Saint-Paul-de-Vence et Vence pratique une différenciation entre résidents de ces trois communes et les autres et tout proche de nous, une commune limitrophe qui est la Commune de Valbonne, Valbonne, qui est gérée par le parti socialiste, applique de puis de très nombreuses années un distinguo valbonnais et non valbonnais sans se soucier si l'on est membre ou non de la CASA.

La réelle particularité de notre délibération c'est que l'on intègre une différenciation pour les membres de la CASA, c'est-à-dire que l'on propose un tarif privilégié pour les antibois et il me semble que c'est la moindre des choses que les antibois et les juanais aient un accès privilégié à leurs équipements.

On propose une tarification pour les membres de la CASA, du fait que la Communauté d'Agglomération aide la Ville d'Antibes dans le cadre de ses équipements structurants et il me semble tout à fait logique et normal qu'il y ait une tarification pour les hors CASA qui ne participent à aucun niveau au fonctionnement et au développement de ce type d'équipements.

Monsieur le Maire : La deuxième explication c'est qu'il y avait un tarif d'hiver et un tarif d'été, que notre piscine est en grande partie non couverte, de plein air, et sa fréquentation en été, cela n'étonnera personne ici, est bien plus importante que la fréquentation en hiver. Je prends par exemple le tarif réduit, avant c'était un tarif d'hiver qui était à 1,40 et le tarif d'été était à 2,20, aujourd'hui pour l'antibois c'est 1,50 € toute l'année, cela veut dire que je m'inscris en faux contre l'idée que le tarif augmente, le tarif pour les antibois diminue parce que de passer à 1,50 € toute l'année quand on fréquente la piscine, logiquement plus en été qu'en hiver, cela veut bien dire clairement que le tarif diminue. Je rappelle que le tarif habituel dans d'autres villes est plus près de 4 à 5 € en France que de 1,50 €, même chose pour le tarif plein et les autres tarifs.

Donc plutôt que de penser que l'on est en train de pénaliser les habitants de la CASA ou extérieurs, c'est plutôt de dire que d'abord il y a une logique réglementaire qui fait que l'on a pas le droit de dire je fais un tarif particulier pour les amis de la commune voisine et pas pour une autre parce que le maire ne me plait pas.

Nous n'avons pas le droit et si aujourd'hui la CASA a un tarif privilégié par rapport au reste du monde c'est bien parce qu'elle subventionne l'ensemble des équipements sportifs et culturels dans le cadre des fonds de concours et des projets communautaires et c'est à ce titre là que la Communauté d'Agglomération a un tarif inférieur aux autres tarifs.

Mais plus que cela encore c'est de dire que ce n'est pas le tarif de la CASA qui est élevé c'est le tarif des antibois qui est particulièrement bas parce qu'aujourd'hui un tarif plein toute l'année à 2,50 € l'entrée et un tarif plein à 1,50 € toute l'année, en tarif réduit, c'est un tarif extrêmement bas. Et si je prends la carte annuelle elle était antérieurement et de mémoire à 73 € pour le tarif réduit et elle passe à 50 € et pour le tarif plein elle était à près de 130 € par an et elle passe à 100 €. Cela veut dire que celui qui a une fréquentation habituelle de la piscine et qui prend un abonnement si il habite la CASA c'est 150 € et si il habite Antibes en tarif plein c'est 100 € et s'il habite Antibes en tarif réduit c'est à 50 € (familles nombreuses, jeunes, rmistes, chômeurs, etc..)

Cela veut dire qu'aujourd'hui vous avez une carte annuelle pour toutes les personnes qui peuvent avoir difficulté d'accès à la piscine à 50 € par an alors qu'elle était à 73 € par an !

Soyons clairs, cette délibération qui a été parfaitement réfléchié par la Direction des Sports et le Service Jeunesse et Eric PAUGET, est une tarification qui crée effectivement une tarification préférentielle pour la CASA et qui abaisse l'ensemble des tarifs pour les antibois.

Monsieur PAUGET : Un élément supplémentaire, le coût réel de l'entrée reste dans tous les cas de figure bien au-delà du tarif le plus élevé, il y a environ 350.000 passages par an à la piscine, si on le ramène au million cinq du coût net du stade nautique au budget antibois on est près des 6 € l'entrée. Dans tous les cas de figure on est bien en dessous de ce que cela coûte réellement, c'est quand même important, il y a un effort porté par le budget de la collectivité pour accéder à ce type d'équipements et je vous rappelle que d'autres communes proches de nous n'ont pas poussé la réflexion aussi loin et se sont simplement bornées à une tarification résidents et non résidents.

Monsieur le Maire : Un dernier point sur le retard que Mme DUMAS dénonce sur les équipements sportifs antibois, la piscine d'Antibes ce n'est quand même pas un des éléments dont la Ville d'Antibes a à rougir.

Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à la **majorité par 43 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).**

02-3 - INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES - UTILISATION PAR LES COLLEGES PUBLICS ET PRIVES - CONVENTION FINANCIERE AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur PAUGET : Il s'agit d'un renouvellement de convention entre la Commune d'Antibes, le Département ainsi que les différents collèges publics et privés de la Ville afin d'organiser l'utilisation des équipements communaux mis à disposition de ces établissements pour les cours d'EPS (éducation physique et sportive), c'est une recette d'environ un peu plus de 60 000 € par an.

Monsieur le Maire : Qui est contre, qui s'abstient ?
Adopté à l'**unanimité**.

02-4 - ASSOCIATIONS SPORTIVES - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur PAUGET : Il s'agit de renouvellement de convention cadre avec deux associations antiboises, le football club d'Antibes ainsi que l'Association sportive automobile d'Antibes,

Monsieur le Maire : Nous passons à une deuxième délibération nécessitant une présentation, c'est la réalisation de la salle omnisports des Trois Moulins et avec votre autorisation, c'est M. GILLET qui va présenter ce projet avec l'aide des architectes retenus.

Madame MURATORE : Il y a un souci sur la délibération précédente, on n'a pas pris le temps du vote et des interventions, on ne s'était pas inscrit pour cette question mais on souhaitait intervenir. On y revient après la présentation ?

Monsieur le Maire : J'ai fait un vote, peut-être un peu rapidement mais comme il n'y avait pas d'interventions, avec l'indulgence du Conseil municipal et malgré que le vote soit acquis nous écouterons vos interventions mais avant nous passons à la question 02-05.

02-5 - REALISATION SALLE OMNISPORTS DES TROIS MOULINS –ATTRIBUTION MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE ET INDEMNITES AUX CANDIDATS- DEMANDES D'AUTORISATIONS POUR OPERATIONS CONSTITU-TIVES DE L'ACTE DE CONSTRUIRE –DEMANDES DE SUBVENTIONS-AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur GILLET : Bonjour, je voulais simplement avant de passer la parole aux architectes rappeler très brièvement le programme de la salle de sports sur le site des Trois Moulins, son emplacement est situé sur le terrain du tir à l'arc que vous voyez ici, dans l'aménagement futur le terrain du ball trap deviendra un terrain d'aménagement de sport de plein air et le parking qui servira pour la zone sera situé en face la future salle c'est ce qui a permis de déterminer l'orientation du parvis.

Dans le programme les contraintes étaient bien sûr le PPR incendie zone rose c'est la raison pour laquelle la salle est située ici en zone bleue, parmi les contraintes inscrites dans le programme il fallait tenir compte du futur projet de voie TCSP que vous voyez représentée en vert sur lequel une voie provisoire aura été réalisée et enfin une voie de liaison entre ce futur TCSP et la rue Henri Laugier. On a donc une voie périphérique qui encadre la totalité du futur bâtiment.

Pour les caractéristiques du projet :

- un parquet de 44/34 avec une configuration à 5000 spectateurs, en configuration basket et il faudra donc que cette salle puisse servir à la fois pour d'autres sports mais également pour d'autres types de manifestations ce que l'on a appelé type X sports et type L manifestations dans notre jargon ;

- une salle de trampoline pour 8 trampolines et un praticable et demi qui fait environ 1 000 m² qui est destiné à remplacer la salle qui est située actuellement derrière Jean BUNOZ, et un dojo, troisième élément important, une salle d'entraînement qui sera mutualisée entre différents clubs ;

Au-delà des trois grands ensembles, bien sûr il y a l'ensemble des locaux, vestiaires, les bureaux du club, les locaux communs qui ont été pris en compte dans ce programme.

Une des caractéristiques et une des contraintes importantes du programme c'était la prise en compte de contraintes environnementales, pour ne citer que les deux principales, l'objectif c'est d'avoir un bâtiment basse consommation, c'est-à-dire 50 % de mieux que la dernière réglementation thermique et une production d'énergie équivalente à 50 % de la consommation du bâtiment, avec d'autres niveaux, gestion de l'eau, etc.

Donc ce projet suit une logique haute qualité environnementale, aussi bien dans le cadre de sa construction que du choix des matériaux et bien évidemment, comme je viens de le dire, de sa gestion.

Simplement pour rappeler la procédure, délibération au mois d'octobre, 62 équipes avaient postulé pour ce projet, 4 équipes ont été sélectionnées et donc c'est l'équipe Groupement AUER WEBER ET ASSOZIIERTE/FRADIN/WECK/SLH SUD EST OTBI/T/E/S/S/Acoustique & Conseil/ALAIN WEISZ/VISIONLAB-architecturesxpert qui a été retenue. Le planning prévisionnel c'est la délibération d'aujourd'hui, des études de mai à octobre 2009 avec un appel d'offres pour la fin de l'année et un démarrage des travaux en avril de l'année prochaine et livraison prévisionnelle en septembre 2011.

Pour parler de l'équipe retenue, il s'agit de AUER WEBER, entreprise à Munich, représentée ici par M. Stephan NIESE, ensuite FRADINWECK des architectes situés à Aix et un certain nombre de bureaux d'études.

Parmi les références les plus importantes de cette équipe, la construction du stade olympique de Munich en 1972, mais pour venir à des références plus récentes il s'agit de la réhabilitation d'une tribune de 15.000 places, de l'extension du stade olympique avec une piscine et un bassin de 4 000 places, une autre salle de 4 000 places et un ensemble multi-sports à Courchevel de 4 000 places, 68 millions d'euros et l'équipe FRADINWECK qui est associée, la réalisation d'un projet de stade à Avignon.

Je passe la parole à Monsieur NIESE.

Monsieur NIESE : Je vous remercie, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, merci de me permettre de présenter ce projet.

Je reviens sur la première diapo, c'est une forme, un ballon de basket, on a cherché une forme qui soit assez dynamique pour un bâtiment de ce type.

Nous sommes une équipe européenne mais aussi locale , nous travaillons beaucoup sur la France

Alors cette forme là, ce ballon qui tourne, on voit cette horizontalité des lignes et on a cherché une forme qui marche bien pour cette dynamique du sport et le site.

On voit bien comme M. GILLET l'a déjà expliqué ce site triangulaire, les trois murs et le parking prévisionnel que M. GILLET a déjà montré et vous voyez les différents niveaux. Ici vous avez un niveau plus haut et un niveau plus bas, il est intéressant de changer les niveaux pour l'entrée publique, les entrées sportives et les livraisons.

Ils se définissent par la forme triangulaire du site avec ce parking là, la livraison, l'entrée des utilisateurs, des sportifs et ce qui est vraiment important c'est la situation du parvis public qui est en liaison avec l'accès au parking et avec une vue vers les Alpes.

Ce sont là les grandes lignes du projet qui vous donnent la forme qui est un peu celle d'un galet, forme parfaite et qui marche bien avec les éléments intégrés. Les grands éléments, ce sont le chaudron, la salle omnisports et la salle trampoline. Vous voyez sur les plans le niveau des livraisons et le niveau des entrées sportives, avec tous les vestiaires, le dojo, la salle trampoline et au premier étage le parquet du chaudron.

Ce qui est intéressant dans ce projet c'est d'avoir une forme qui nous donne la possibilité de soulever les contraintes, sur le parvis il fait très chaud on a besoin d'ombre l'après midi, on entre dans une zone ombrée, dans le grand hall, on a des allées déambulatoires autour du chaudron et on entre par des vomitoires.

On a une salle de presse et une partie de galerie de la salle de réception qui a une belle vue vers les Alpes et qui est en mezzanine. Vous avez les différentes parties du chaudron, les zones de gradins amovibles, les gradins fixes et les parties VIP des partenaires.

Dans les coupes, on peut bien comprendre les deux niveaux, l'entrée principale avec cette toiture séparée par la façade principale alors on vient du parvis, on se retrouve dans une toiture ouverte qui ombre le parvis et ensuite vous entrez dans le grand hall et après par les vomitoires dans le grand chaudron. C'est l'idée principale du projet. Dans l'autre coupe vous voyez le chaudron et le trampoline avec toutes les coupes : locaux, services, en bas.

Vous voyez une maquette qui n'est pas très précise mais qui est une maquette volume que l'on a réalisée pour bien montrer la forme du bâtiment avec son grand auvent.

Vous avez le parvis ombré et la façade un peu en arrière de cette toiture qui vient de la forme du projet. Ce qui est important dans ce projet c'est que la forme galet qui constitue la toiture, qui fait la façade, qui fait tout. C'est une dynamique très sportive qui tourne.

La même maquette vue par un autre angle a une vue plus bas, horizontale, avec le grand ouvrant et le parvis.

Les façades doivent bien montrer la dynamique du projet et la même vue un peu plus haute du projet.

Ce qui est important en terme d'environnement c'est que l'on a essayé de faire un projet qui marche bien avec l'environnement, qui n'est pas trop haut et qui reste doux dans sa forme. On utilise les eaux pluviales de la toiture pour la rétention, il y a un bassin de rétention plus bas et des éléments photovoltaïques sur la toiture.

On essaie de faire une ventilation naturelle du chaudron pour limiter la consommation d'énergie, pour contrer la chaleur et un rafraîchissement de nuit du projet.

Voilà, je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je remercie Monsieur GILLET et Monsieur NIESE, architecte, en le félicitant pour son talent et son français et je demande à Monsieur PAUGET de présenter la délibération.

Monsieur PAUGET : A mon tour je remercie le Cabinet AUER WEBER ainsi que Monsieur Stephan NIESE qui est venu ici exprès pour nous présenter le projet. en français Vous avez tous le projet de délibération sous les yeux, je voudrais souligner quelques éléments, notamment le coût du projet qui est de 22.500.000 € HT, dont 18.500.000 € exclusivement pour la salle, c'est quand même important de le souligner.

Les deux autres éléments qui sont les choix qui ont conduit la commission à retenir le projet AUER WEBER, c'est la fonctionnalité pour les usagers, les sportifs, cela a été un des critères dominant du choix du projet. L'autre élément de choix qui a été capital c'est le bilan environnemental, ce projet présentait un bilan de haute qualité environnementale nettement supérieur aux autres projets.

Enfin le troisième élément de choix qui n'est pas négligeable c'est l'insertion dans le paysage, le site, je vous rappelle que nous sommes dans la zone de Super-Antibes, des Trois Moulins, c'est l'ouverture sur Sophia-Antipolis, à proximité de l'autoroute et il nous semblait important d'avoir un projet d'envergure qui fasse le lien entre la Ville d'Antibes Juan-les-Pins et l'ouverture sur la technopole qu'est Sophia-Antipolis.

Voilà quelques éléments qu'il me semblait important de rappeler, l'objet de la délibération c'est :

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement AUER WEBER ET ASSOZIIERTE/FRADIN/WECK/ SLH SUD EST OTBI/T/E/S/S/Acoustique & Conseil//ALAIN WEISZ/VISIONLAB-architecturesport ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant ;
- d'attribuer une indemnité d'un montant de 60 000 € HT aux quatre groupements ayant remis une prestation ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer sur l'ensemble des parcelles concernées par le projet, les demandes d'autorisations pour la totalité des opérations constitutives de l'acte de construire, de mise en service et d'ouverture au public et notamment, sans que cela soit limitatif, la demande de permis de construire, de démolir, la conformité, la visite de la commission de sécurité, d'accessibilité, le raccordement aux réseaux, l'autorisation de défrichement ;
- de solliciter des subventions pour la réalisation de cet équipement auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports, de la Région, du Département, de la CASA ainsi que de tout autre organisme susceptible de participer à l'opération.

Monsieur le Maire : Très bien. Le débat est ouvert.

Madame VERCNOCKE : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, quelle que soit la qualité de ce projet et à première vue elle est excellente, Monsieur PAUGET sait très bien que nous sommes opposés au déroulement de ces différentes phases qui sont, rappelons le, le choix du lieu d'implantation de la future salle de spectacles, la destruction de l'actuelle salle de basket, la réfection à notre sens un peu hâtive de Salusse Santoni.

Ces opérations à tiroir conduisent au projet qui nous est aujourd'hui présenté et nous ne pouvons donc que rester cohérents avec nous même et ne pas approuver le principe de cette construction, que ce soit clair, c'est pourquoi nous y donnons une explication de vote. Nous avons donc le sentiment que ce qui se fait n'est peut-être pas vraiment adapté à l'attente des antibois, nous précisons bien que la qualité du projet n'est absolument pas en cause.

Je vous remercie.

Mademoiselle DUMAS : Une petite explication de vote également, on voudrait rappeler que nous sommes opposés au calendrier un peu comme Mme VERCNOCKE l'a expliqué, c'est-à-dire qu'on se retrouve devant un fait accompli où il n'y aura pendant quelques années plus de salle de sports capable d'accueillir une équipe professionnelle de basket et un nombreux public. Par contre nous ne nions pas le besoin de la Ville d'avoir un équipement de ce type-là, Antibes a l'ambition d'être une ville sportive et a sans aucun doute besoin d'avoir une salle à la fois de spectacle mais aussi de sport pour les sportifs de haut niveau.

Je vous rappelle aussi, nous l'avions dit lors de la dernière délibération, on aurait aimé que cette salle et ce projet restent dans le giron de la CASA et on se pose toujours la question de savoir pourquoi il en est sorti.

Enfin, je lie cela à la délibération suivante, je pense que l'on votera ce projet là sous réserve que le même traitement est réservé aux terrains de l'ASOA que ce que vous avez écrit dans la délibération suivante au sujet du tir à l'Arc c'est-à-dire la volonté de pérenniser les terrains de l'ASOA qui sont dans un espace qui va être très bouleversé par ce projet de salle de sports et je crois que la pérennité qui est demandée de l'activité tir à l'arc a besoin aussi d'être affirmée très clairement pour les terrains de l'ASOA et de toute l'activité sportive qui en suit.

Monsieur AUBRY : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, le projet qui nous est présenté là est intéressant, il est séduisant par certains aspects, notamment avec la prise en compte de problèmes environnementaux et la prise en compte des utilisateurs, notamment des sportifs.

Le problème reste pour nous le fait que cette salle est manifestement à vocation communautaire et qu'on aurait préféré qu'elle soit une salle de la CASA ce qui manifestement n'est pas le choix de la majorité.

Pour ces raisons, même si le projet est beau, je pense qu'il n'y a rien à dire sur ce que nous avons vu et sur la présentation qui a été faite, nous nous abstenons sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci à l'opposition d'avoir une opposition mesurée ! Si je redis les qualificatifs que l'opposition vient de dire : le projet est beau, il est indispensable, séduisant, il est excellent. Pourtant quelquefois vous dites ce n'est pas là et ce n'est pas maintenant. Moi j'ai compris une chose c'est que lorsqu'on dit ce n'est pas maintenant on ne sait pas quand ce sera et qu'aujourd'hui il y a l'opportunité de faire que ce soit maintenant.

Tout cela s'inscrit bien entendu dans un parc et pour répondre aux questions précises, d'abord pourquoi là-haut ? Parce que là-haut c'est justement un espace dans lequel une salle de 5000 places a sa place au contact de l'autoroute. Qu'on y fasse que de l'activité purement basket ou que l'on y développe des activités sportives annexes, que l'équipe de basket continue son parcours modeste mais brillant actuel ou bien qu'elle aille vers des sommets qu'elle a antérieurement connus au prix des difficultés qu'elle a engendrées, de toute façon quand on fait 5000 places on les fait à un endroit accessible au niveau départemental.

C'est donc le premier élément de la stratégie, le deuxième élément c'est que cette salle n'est pas uniquement posée dans la zone des Trois Moulins cela fait un moment qu'on y réfléchit et ensemble et que j'écoute les différentes oppositions, dire comment donner de la cohérence à cette entrée sôphopolitaine, adossée à la Valmasque, c'est évidemment de faire un espace sports loisirs ludique. C'est cela qui fait l'entrée de Sophia et comme nous sommes dans l'entrée de Sophia, on ne fait pas quelque chose de traditionnel mais qui, au contraire, a de l'impact, et qui à la fois s'insère dans l'environnement et en même temps s'affirme comme l'entrée de Sophia et comme un équipement sportif du XXIème siècle.

C'est la raison pour laquelle le projet est effectivement beau, utile, indispensable, séduisant, excellent et s'il fallait une explication supplémentaire c'est qu'aujourd'hui on voit bien que l'organisation des terrains de sports de la Commune confiés à l'ASOA, et personne ne peut dire aujourd'hui que le maire que je suis et la majorité qui ont été les nôtres n'ont pas soutenu le basket et l'ASOA. Je rappelle que lorsque l'ASOA a été en difficulté c'est aussi la majorité qui a apporté l'aide nécessaire et quand l'équipe de basket a été en difficulté, la majorité était quelquefois bien seule pour soutenir l'équipe.

Aujourd'hui notre volonté c'est à la fois de réaliser un équipement performant mais à dimension humaine et je me réjouis de l'avenir potentiel de l'équipe de basket, je me réjouis surtout qu'aujourd'hui l'on ait retrouvé la popularité nécessaire autour de l'équipe de basket grâce à l'équipe des dirigeants et des bénévoles qui travaillent sur cette équipe, bien sûr au talent des joueurs mais aussi à la volonté de faire que cette équipe soit insérée socialement, populairement, dans la ville d'Antibes.

Le deuxième élément c'est que je ne rayerai pas l'ASOA d'un trait de plume et que si on regarde sur le plan purement technique oui il faut des terrains de grands jeux et un terrain synthétique parce que grâce au Conseil général, à la Casa, à l'Etat, et à la Région, peut-être de manière plus modeste, les terrains synthétiques se sont équipés sur la Ville d'Antibes, il y en a quatre, il en faut un cinquième là haut mais il est tout de même nécessaire de définir l'endroit où on le fait avant de le réaliser parce que rien ne serait pire que de le faire et puis de le défaire pour l'aménagement !

Cet équipement est le premier pas d'un équipement d'ensemble performant qui comprendra obligatoirement bien sûr le tir à l'arc, délibération suivante, mais aussi des équipements de foot, de tennis et de grand champ et d'ailleurs soyons à la fois réalistes, pragmatiques et engagés, que voulez vous faire dans toute la zone qui est au contact de la Valmasque et qui est en PPRIF- traduction pour les non initiés : dans une zone non constructible en raison des incendies de forêts. Est-ce que vous ne pensez pas que c'est plutôt là qu'il faut y mettre les espaces de grand champ, privilégier les constructions qui s'insèrent dans le site dans l'endroit où évidemment il n'y a pas de grand champ ?

Pourquoi ce n'est pas la CASA, je m'en suis expliqué parce que cette volonté là de maintenir l'ASOA, cette volonté-là de maintenir l'équipe de basket, et de ne pas rendre ces deux organismes antibois dépendants d'une décision communautaire, ou bien on dit c'est un équipement communautaire et il se gèrera avec l'ensemble des partenaires ou bien on dit non c'est un équipement dans lequel moi je veux la place de l'ASOA et la place de l'équipe de basket.

Et comme logiquement l'engagement du Conseil général a déjà été donné verbalement, il le sera prochainement par écrit, et que c'est un équipement qui ne comprend pas qu'une salle de basket, mais une salle omnisports, et qu'un espace trampoline y est attenant, il apparaît aussi logique que les pôles France trouvent là aussi un investissement de la part de l'Etat que l'on va solliciter et que l'on attend de façon optimisée.

La Casa a par ailleurs augmenté sa capacité à aider les communes qui faisaient des équipements structurants, sportifs ou culturels, jusqu'à 3 millions par an, et jusqu'à 30 % du niveau de l'équipement.

Enfin, je ne doute pas que la Région valide un projet de parc des sports ouvert à tous dans une optique de sport populaire ouvert à l'ensemble du territoire.

Donc, finalement, si l'optique a été de choisir la Ville pour porter le projet plutôt que la CASA, c'est parce que l'on sentait bien qu'il y avait une fibre antiboise et que les réticences que vous avez aujourd'hui, je peux les lever parce que je dis OUI le basket va revenir là, parce que c'est la décision de la Ville d'Antibes. Je peux dire OUI les terrains de l'ASOA seront réinvestis et redistribués parce que c'est la Ville d'Antibes.

En même temps, si je vais au bout de mon raisonnement, qui n'a pas que des éléments généreux mais aussi un élément pragmatique, c'est que donner l'ensemble de cet espace à la Communauté d'agglomération et dessaisir la Ville d'Antibes d'un des endroits les plus stratégiques, ce n'était peut-être pas la meilleure façon à faire pour l'avenir des générations d'antibois. Si nous l'avions remis à la Communauté d'agglomération les antibois auraient pu nous demander pourquoi en avoir fait cadeau pour faire un parc des sports alors que la rentabilité d'un certain nombre d'espaces peut venir en équilibre de l'ensemble des équipements.

C'est encore un équipement qui, en apparence, coûte à la Ville d'Antibes. Il sera très aidé, très subventionné par nos partenaires, je l'espère, et en même temps, qui peut être si l'on réfléchit, dans une entrée de Sophia Antipolis aussi rentabilisé. On peut faire en sorte que des équipements puissent être aussi rentabilisés dans le fait qu'ils sont antibois et qu'ils financent un équipement antibois.

Tout cela pour vous dire, Mesdames et Messieurs de l'opposition, ce projet nous dépasse dans le temps. J'ai été comme vous, à la fois j'ai été très heureux lorsque la salle de basket s'est mise en place, j'ai été très triste que l'on n'insère pas, dans l'histoire d'Antibes, que cette salle était pérenne. Elle était construite pour dix ans. Nous en sommes à la seizième année.

Le moment va arriver, où il faudra la démonter pour la remonter sur place. N'était-il pas logique de se poser la question : la Ville d'Antibes ne mérite-t-elle pas un parc des sports ? et l'ensemble des partenaires qui vont venir l'aider vont faire en sorte que ce parc des sports soit du niveau à la fois d'Antibes Juan-les-Pins mais aussi de l'entrée du parc de Sophia Antipolis.

Je comprends vos réticences, je les aurais aussi encore mieux comprises si vous m'aviez dit "vous avez fait cadeau du plus beau des terrains à aménager de la Ville d'Antibes à la CASA sans avoir des objectifs bien définis en spoliant peut-être une équipe de basket qui, à force de volonté, de courage et de bénévolat, est remontée au niveau populaire que tout le monde espérait et vous allez détruire le tissu de l'ASOA qui connaît par ailleurs suffisamment des difficultés pour que l'on n'aggrave pas son cas dans ce domaine-là".

On peut vous apporter ces garanties. Dès l'instant où l'on a ces garanties, oui, pendant deux ans, l'équipe de basket va retrouver un autre chaudron qui est celui de Sallusse-Santoni.

Je n'y ai pas de très mauvais souvenirs et je pense que les antibois qui y retourneront le retrouveront équipé. Cet équipement que l'on met en place permet de rendre la toiture étanche, de pouvoir y accueillir 1 000 à 1 400 personnes, c'est peut-être un plus pour l'avenir de la ville au-delà des deux ans de cette période intérimaire, qui je le sais, posera un certain nombre de problèmes. La meilleure façon de ne pas avoir de problème c'est de ne pas faire.

Je vous propose donc globalement de s'engager à faire ce parc omnisports parce que cela marque autant l'histoire de la Ville d'Antibes que de rénover le musée Picasso. Je le conçois de cette façon. Cela marque autant que de faire en sorte que notre stade nautique mérite aussi une rénovation parce que quand on parle d'Antibes à l'étranger on parle du basket.

Monsieur AUBRY, les turcs que j'ai rencontrés m'ont parlé de basket d'Antibes. Donc, quand vous allez à l'étranger, on vous parle du Musée Picasso, du Festival de Jazz, d'Alain Bernard et du basket d'Antibes. Tout cela fait partie du patrimoine, ce n'est pas la culture contre le sport, ou le populaire contre l'élite. Ce sont, au contraire, des équipements structurants indispensables pour notre ville que nous avons l'opportunité de réaliser, de la manière la plus unanime possible.

Je passe au vote et j'espère que nous porterons ce projet ensemble.

Qui est contre ? s'abstient ? 6.

Adopté à **l'unanimité des suffrages exprimés** (6 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme MURATORE, M. AUBRY).

Bien entendu cette délibération comportera l'aide sollicitée de la Communauté d'agglomération, du Conseil général, mais aussi de la Région et je remercie Monsieur PIEL et ses collègues pour leur vote et leur engagement sur ce texte. Je rappelle que la Communauté d'agglomération a décidé que le transport en commune en site propre traversera la zone des Trois Moulins c'est dire à quel point il y a une volonté de rattacher cet espace au cœur d'Antibes et de faire en sorte que le transport puisse s'y faire de la manière la plus efficace possible.

02-6 - TIR A L'ARC - SITE DES TROIS MOULINS - CREATION D'UNE AIRE D'ENTRAINEMENT ET DE COMPETITION - DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur PAUGET : Cette délibération est la conséquence de la précédente. C'est pour pouvoir construire la salle omnisports sur la zone foncière dédiée, celle qui accueille actuellement le tir à l'arc. Je vous demande de prévoir le transfert et le réaménagement du stand de tir à l'arc juste à côté, sur une partie du terrain actuel du ball-trap. Les services ont chiffré ce transfert à 370 000 euros TTC pour lequel nous sollicitons nos partenaires à hauteur de 60 % en tout. 10 % le Département, 10 % la Région, 10 % le CNDS, 30 % la CASA.

Monsieur le Maire : Intervention du groupe La Gauche et l'Ecologie.

Mademoiselle DUMAS : Je l'ai dit tout à l'heure, c'était simplement pour marquer la même prévenance de la municipalité vers l'ASOA.

Monsieur le Maire : On regarde l'avenir sans renier le passé et surtout pas le milieu associatif.

Cette explication brève mais claire ayant été donnée, nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ? s'abstient ?

Adopté à l'**unanimité**. Je vous remercie.

Si Monsieur PAUGET le permet, je redonne la parole à Mme MURATORE sur la question n°02-4

Monsieur AUBRY : Sur cette délibération...

Monsieur le Maire : Je refais une parenthèse, si j'ai parlé à M. AUBRY de la Turquie, ce n'est pas parce que nous avons un différend, c'est que par le plus grand des hasards, nous nous sommes rencontrés à Istanbul. Ce n'était pas une allusion européenne...

Monsieur AUBRY : En revenant sur cette délibération, notre groupe réaffirme son opposition au financement public du Rallye d'Antibes, et bien que nous soyons tout à fait favorables à la convention avec le Football Club d'Antibes le fait qu'on lie ces deux conventions dans la même délibération nous force à voter contre celle-ci. Si le Football Club d'Antibes était dans une seule délibération nous voterions pour. En raison du Rallye nous voterons contre. J'espère avoir été clair.

Monsieur le Maire : C'est donc une explication de vote. Je reprends donc le vote, avec l'autorisation du Conseil municipal que j'avais peut-être passé un peu rapidement.
Donc qui est contre ? 2. Qui s'abstient ? je vous remercie.

Adopté à la **majorité par 46 voix POUR sur 48 (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY)**.

On peut revenir aux délibérations de Georges ROUX.

MONSIEUR ROUX

03-1 - ECOLE LAVAL - TRAVAUX DE RENOVATION – DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur ROUX : Il s'agit de l'école Laval. Nous savons que notre commune a entrepris de rénover le groupe scolaire Laval 1 et 2. Les travaux de réhabilitation intérieure ont déjà été réalisés les années passées (carrelage, sanitaire, menuiseries extérieures et autres). Aujourd'hui il est nécessaire de poursuivre ce programme avec les travaux suivants :

- ravalement des façades,
- réfection de la toiture,
- changement des zingueries.

Cette opération est estimée à 500 000 euros hors taxe dont 300 000 euros relèvent du plan de relance économique. Ce plan nous permet d'anticiper sur le démarrage de ces travaux dans la réhabilitation et la rénovation projetée. Ces travaux sont soumis à une demande d'autorisation d'urbanisme.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Pas de vote contre ni d'abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Je rappelle qu'il ne s'agit pas de la reconstruction de l'école mais c'est une rénovation d'un niveau qui est loin d'être négligeable.

Monsieur ROUX : Ce sera une école toute neuve.

03-2 - ECOLE MATERNELLE PEYNET / GARDERIE SAINT- ANTOINE - REALISATION DE DEUX ESCALIERS DE SECOURS - DEPOT DES DECLARATIONS PREALABLES - AUTORISATION DE SIGNATURES

Monsieur ROUX : La Commission communale de Sécurité a émis des avis favorables à l'exploitation de la garderie St Antoine et de la maternelle Peynet mais a préconisé lors d'une dernière visite, la création d'une issue complémentaire pour ces deux sites.

Il a été décidé de réaliser un escalier extérieur pour une meilleure évacuation rapide des jeunes enfants. Pour la garderie Saint Antoine, le coût des travaux est estimé à 62 000 euros et pour la maternelle Peynet, à 41 000 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention.

Pas de vote contre ni d'abstention ?

Adopté à l'unanimité.

MONSIEUR DULBECCO

09-1 - QUALITE DES EAUX DE BAINADE - CERTIFICATION DU SYSTEME DE GESTION - APPROBATION DU PRINCIPE DE LA DEMARCHE

Monsieur DULBECCO : Vous savez que nous détenons le Pavillon Bleu depuis 1994 malgré tout pour être encore plus performant sur la qualité des eaux de baignade, cette délibération concerne la mise en place rapide d'un système de gestion et par ailleurs de pouvoir obtenir la certification de ce système.

Vous avez le calendrier pour lequel nous aurons cette certification (4^{ème} trimestre) et il s'agit d'approuver les crédits correspondants à cette certification qui sera fait par un cabinet indépendant de 5 000 euros pour la première année, et je pense qu'il sera de 3 000 euros pour les années suivantes. Bien entendu, nous serons une des premières ville à avoir cette certification et nous serons en avance par rapport à la réglementation européenne qui de toute façon l'imposera à un moment donné.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Pas de vote contre ni d'abstention ?

Adopté à l'unanimité.

09-2 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) EN CHARGE DU CONTRAT DE BAIE DES GOLFES DE LERINS - ADOPTION DU PRINCIPE DE CREATION ET D'ADHESION DE LA VILLE D'ANTIBES - ADOPTION DES STATUTS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Monsieur DULBECCO : Depuis quelques années, les techniciens de la Ville travaillent sur le contrat de baie de Lérins et il nous fallait une structure porteuse de ce contrat de baie, donc les communes intéressées ont décidé de créer un syndicat intercommunal à vocation unique pour la durée de ce contrat de baie qui est de cinq ans.

Cela va nécessiter un budget de fonctionnement, établi sur la population DGF (population totale + résidences secondaires + caravanes), donc deux personnes supplémentaires.

La participation de la Ville d'Antibes a été établie à 10,34 % dans la mesure où ces contrats de baie concernent des bassins versants et vous savez que la Ville d'Antibes est sur deux contrats de baie, là ce bassin versant correspond à peu près au tiers de la population de la Ville d'Antibes et deux autres tiers concernent le contrat de Baie des Anges.

Monsieur le Maire : Intervention La gauche et l'Ecologie et PS et les Verts.

Monsieur PIEL : C'est simplement un acte de candidature, puisqu'il y a quatre postes, nous proposons Denis LA SPESA comme titulaire et moi-même comme suppléant.

Madame MURATORE : Pierre AUBRY comme titulaire et Michèle MURATORE comme suppléante.

Monsieur DULBECCO : Pour la majorité, je pense que les candidatures vous ont été adressées.

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|---------------|--------------|
| M. DULBECCO | M. CHIALVA |
| M. GILLI | Mme BOUFFIER |
| M. BIGNONNEAU | M. AMAR |
| Mme DUMONT | Mme CURTET |

Il faut savoir que sur ces quatre candidatures titulaires, il y en a trois qui participent déjà au contrat de baie des Anges.

Monsieur le Maire : C'est un syndicat, ce n'est pas une répartition proportionnelle. Ce n'est pas un scrutin de liste non plus.

Nous passons au vote. Nous avons en plus deux candidats de l'opposition. Nous avons déjà quatre titulaires, nous ne pouvons pas envisager deux candidats majorité et deux candidats opposition. Donc nous passons au vote en rappelant les candidats :

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|---------------|--------------|
| M. DULBECCO | M. CHIALVA |
| M. GILLI | Mme BOUFFIER |
| M. BIGNONNEAU | M. AMAR |
| Mme DUMONT | Mme CURTET |
| M. LA SPESA | M. PIEL |
| M. AUBRY | Mme MURATORE |

Pas de candidat pour le groupe Union pour Antibes Juan-les-Pins.

... vote ... dépouillement ...

Monsieur le Maire : Dans le cadre de cette élection qui concerne un syndicat, pour lequel la tradition dans les municipalités est que les postes qui sont restreints, sont attribués à la majorité, du fait que l'opposition ne présentait pas un candidat unique qui aurait pu entamer une négociation avec la majorité, les résultats sont les suivants :

Candidats de la majorité : 37
M. LA SPESA / M. PIEL : 3
M. AUBRY / Mme MURATORE : 2

C'est un résultat prévisible. Pour l'avenir, je suis ouvert quand ce n'est pas un vote proportionnel à ce qu'il y ait négociation. Là je ne peux pas négocier qu'il y ait trois postes ou même la moitié des postes pour l'opposition, quand il y a une délégation de la majorité sur un syndicat. Bien que l'on en discute avant, il faut quand même que la minorité soit minoritaire dans la représentation syndicale.

Je vous propose de voter la délibération : qui est contre ? qui s'abstient ? 3

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS).

MONSIEUR RAMBAUD

11-1 - ASSOCIATION « AMICALE 48 » - NON PARTICIPATION AU CORSO FLEURI - RETRAIT DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT- ANNEE 2008

Monsieur RAMBAUD : Nous votons chaque année au budget primitif une subvention à une dizaine d'associations pour leur participation au corso fleuri. La subvention s'élève à 2 500 euros et sert à l'achat de fleurs pour le décors de ces chars. Or en 2008 une association n'a pas pu participer au dernier moment à cette manifestation, je vous demande de bien vouloir annuler la subvention attribuée lors du budget primitif 2008 et de solliciter le remboursement de cette subvention auprès de l'association.

Monsieur le Maire : Je pense que ce contrôle doit s'effectuer sur l'ensemble des associations comme il l'est à l'heure actuelle et que les subventions sont dues, à partir du moment où elles sont votées dans le budget.

Personne n'est contre ni s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

11-2 - LA ROUTE DES PEINTRES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES D'ANTIBES JUAN-LES-PINS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur RAMBAUD : La "route des peintres" consiste à installer des lutrins représentant des œuvres d'artistes célèbres là où ils les ont peintes.

Neuf lutrins ont été installés en 2007 puis deux autres un peu plus tard. Donc nous avons 11 lutrins sur la Ville d'Antibes. Le montage financier était 70 % pour le CRT et les 30 % restants moitié-moitié entre l'Office de Tourisme et la Ville d'Antibes.

Deux lutrins ont été malheureusement dégradés ainsi pour garantir la pérennité de la Route des Peintres, je vous rappelle qu'il y a une visite guidée à l'Office de Tourisme qui a du succès, deux lutrins ont été restaurés ou remplacés en 2008 pour un montant de 2 826 euros (50/50 OT/Ville d'Antibes). L'ensemble des aménagements et installations ont été achevé fin juin 2008, l'Office de Tourisme et des Congrès s'engage à continuer la promotion de la Route des Peintres et cède la totalité des lutrins à la Commune.

Il est prévu une nouvelle convention avec l'Office de Tourisme et la Ville d'Antibes pour poursuivre cette collaboration.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas d'intervention. Votre contre ? abstention ?

Adopté à l'unanimité.

MONSIEUR BIGNONNEAU - remplacé par M. AMAR

21-1 - SOCIETE IMMOBILIERE DU PORT GALLICE – SOUS-TRAITE DE CONCESSION D'OCCUPATION – LOCAL A1 – AGREMENT DU NOUVEAU BENEFICIAIRE – S.A.R.L. EASY DIVE

Monsieur AMAR : Par convention en date du 26 avril 1968, la Commune a concédé à la Société Immobilière du Port Gallice l'occupation de terrains d'une superficie de 6 140 m² pour la construction d'un ensemble immobilier en vue de la création des activités annexes du Port Gallice, nécessaires ou utiles au confort et à l'agrément des usagers du port de plaisance.

Par délibération N° 1829/05 en date du 21 octobre 2005 la S.A.R.L. EASY YACHTING a été autorisée à occuper et exploiter le local « A1 », d'une superficie de 30 m².

Par courrier en date du 27 novembre 2008, la S.A.R.L. EASY YACHTING a renoncé au bénéfice de cette autorisation.

Concomitamment, la S.A.R.L. EASY DIVE a demandé par courrier en date du 29 novembre 2008, à pouvoir bénéficier de l'autorisation d'occuper et d'exploiter le local A1, en lieu et place du local A3bis, jusque-là siège de son activité, agréée par délibération du 31 mars 2006.

Je demande au Conseil municipal d'autoriser ce changement de local.

Monsieur le Maire : Intervention PS et les Verts... non.

Nous passons directement au vote : qui est contre ? abstention ?

Adopté à l'**unanimité**.

MADAME DOR

23-1 - PETITE ENFANCE - ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS ROGER CARDI- CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame DOR : Vous vous rappelez qu'en décembre 2008, je vous ai proposé une convention du même type qui fixe le contrat qui s'établi entre la CAF et la Commune. Celle-ci rejoint donc les autres conventions.

Elle est établie du 1^{er} septembre 2008 au 31 mai 2011. Cette convention permet à la Ville de toucher la prestation de service de la CAF.

Pour les enfants de moins de 4 ans, elle correspond à un financement de 66 % du prix de revient de l'établissement, déduction faite de la participation des familles, dans la limite d'un prix plafond fixé annuellement par la CNAF.

Pour les enfants de 4 à 6 ans, c'est la même chose : 30 % du prix de revient de l'établissement.

Si on se réfère à l'évaluation d'une structure identique pour le trimestre 2008, le montant s'élevait à 47 000 euros.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'Etablissement Multi-Accueil Roger Cardi les conventions d'objectifs et de financement, ainsi que ses avenants sans effet sur l'économie générale des contrats, relatives aux :

- établissements d'accueil jeunes enfants 0-4 ans ;
- établissements d'accueil jeunes enfants 4-6 ans ;

Monsieur le Maire : Vote contre ? abstention ?

Adopté à l'**unanimité**.

23-2 - PETITE ENFANCE - ETABLISSEMENTS MULTI-ACCUEILS, DES JARDINS D'ENFANTS - SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL- REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Madame DOR : Un décret concernant les modes de garde du 20/02/07 nous oblige à transformer le règlement intérieur que nous avons précédemment et sa dénomination est désormais "règlement de fonctionnement".

Ce règlement fixe un certain nombre de points concernant les conditions d'inscription, d'admission et d'accueil des enfants.

Il porte essentiellement sur quatre points : d'une part, s'agissant du délai d'inscription, nous ramenons du 3^{ème} mois de grossesse au 6^{ème} mois de grossesse.

S'agissant des types de contrat d'accueil, nous avons essayé de simplifier et de ramener les contrats à trois types de contrat :

- les contrats temps plein qui portent sur un minimum de 43 semaines pour une année civile (soit 52 semaines moins 9 semaines correspondant à la fermeture des structures) ;
- un contrat planning annuel qui correspond aux besoins spécifiques de certains personnels, notamment le personnel hospitalier ;
- un contrat de réservation de 36 semaines ou plus qui correspond aux contrats spécifiques des enseignants.

Troisième point : la durée d'accueil journalier pour faciliter l'occupation des places lorsqu'elles ne sont pas occupées par les enfants ; nous jouons ainsi sur des créneaux horaires. Pour une journée, il sera donc demandé d'occuper la place 8 heures ; pour une demi-journée 4 ou 5 heures en fonction de l'amplitude horaire de la structure, sachant que les demi-journées libérées permettent ainsi d'accueillir des enfants et en particulier ceux dont les parents ne travaillent pas puisque vous savez que ces multi-accueils incluent aussi ce que l'on appelait autrefois les « haltes garderie ».

Dernier point : il s'agit des absences pour maladie. Dans un souci de simplification, nous instaurons un forfait maladie de 4 jours par an et par enfant, en remplacement de ce qui existait et qui était une sorte de franchise de 3 jours et ensuite, sur présentation d'un certificat médical les familles pouvaient bénéficier d'une déduction pour maladie. Là, tout le monde aura le droit d'avoir 4 jours par an et par enfant.

Toutes ces nouvelles dispositions nous avons essayé de les faire au vu de la réalité de ce qui se passait actuellement, des contrats qui étaient souvent repris en cours d'année et qui donnaient beaucoup de complications aux services. Donc, dans un souci de simplification et d'amélioration de la demande des familles, en tenant compte également des personnels des crèches et notamment des Directrices, je vous demande de bien vouloir approuver ce règlement.

Mademoiselle DUMAS : La modification de l'intitulé de cette délibération par rapport au débat de la commission laisse à penser que l'appellation « jardins d'enfants » correspond « aux jardins d'éveil » que la ministre Nadine Morano tente d'imposer par un véritable coup de force et sans débat public au Conseil d'administration de la Caisse Nationale des Allocations Familiales de cette semaine...

Monsieur le Maire : Non, je vous assure que cela n'a rien à voir. Je ne peux pas être accusé de cela .

Mademoiselle DUMAS : Dans ce cas là, je demande une explication claire et écrite dans la délibération.

Qu'est-ce que c'est un jardin d'enfants ? Et qu'il n'y ait aucune confusion possible avec ces fameux jardins d'éveil puisqu'il n'y a aucune définition non plus dans le règlement de fonctionnement.

Madame DOR : A ma connaissance, les jardins d'enfants étaient une manière de pouvoir accueillir les enfants jusqu'à l'âge de 6 ans, mais cela n'a rien à voir avec les jardins d'éveil qui je crois concerneront des enfants beaucoup plus petits.

Peut-être que les services veulent rajouter quelque chose ?

Monsieur le Maire : Les services n'ont rien à ajouter mais je dois dire qu'il n'y a aucune intention d'anticiper quelque chose qui n'est pas décidé, pas voté et qui ne correspond pas aux mêmes tranches d'âge, ni aux mêmes objectifs.

Un jardin d'enfants c'est pour les plus de deux ans.

Mademoiselle DUMAS : C'est quand même très ressemblant au projet "jardin d'éveil"...

Monsieur le Maire : Les jardins, les enfants, l'éveil... tout cela se ressemble mais ce n'est pas pareil.

Mademoiselle DUMAS : Vous me laissez terminer...

Monsieur le Maire : Terminez ! mais je voulais vous rassurer rapidement.

Mademoiselle DUMAS : Je ne suis pas complètement rassurée, désolée.

Monsieur le Maire : Vous n'avez pas intérêt à l'être ?

Mademoiselle DUMAS : Oui c'est vrai, il faut toujours être vigilants actuellement. On sera particulièrement opposés au développement de ce type de jardin et mode de garde des enfants de deux à six ans, dont le but non avoué est de se substituer à terme aux premières années d'école maternelle, ce qui permettrait de déplacer le pilotage et le financement de l'accueil des jeunes enfants de l'Education Nationale sur les Communes. Ce serait de plus nier le bien-fondé éducatif indéniable de l'Ecole Maternelle, source de fortes inégalités territoriales et sociales.

Je peux continuer s'il vous plaît ?.....merci.

Monsieur le Maire : Personne ne vous empêche de continuer.

Mademoiselle DUMAS : Oui, il y a beaucoup de bruit et ce n'est pas facile de parler dans ces conditions.

Monsieur le Maire : Silence, trois minutes.

Mademoiselle DUMAS : Une dernière remarque : tout ce bla-bla ... ne fait que masquer le manque de places en crèche dans notre ville, dans notre communauté d'agglomération et particulièrement pour les salariés aux horaires en effet atypiques comme à l'hôpital a été cité, mais aussi les salariés de la grande distribution avec des horaires qui changent parfois toutes les semaines.

Tout cela motive grandement la demande que nous faisons depuis un certain temps sur la nécessité de construction dans les plus brefs délais de nouvelles crèches comme par exemple celle de l'hôpital et le projet de crèche vers Carrefour.

Monsieur le Maire : La première partie était une attaque de suspicion envers le Gouvernement, compte tenu de votre engagement politique au parti communiste, c'est habituel, comme de ne pas aborder le problème de la délibération et d'attaquer le Gouvernement.

On va considérer que c'est hors sujet et Mme DOR et moi-même vous avons rassurée sur l'idée que nous n'anticipons pas ce type de démarche. D'ailleurs vous l'avez noté, elle serait d'après vous contraire à l'intérêt de la Commune.

Quant au leitmotiv qui consiste à évoquer l'hôpital, j'ai rencontré l'hôpital, j'ai constaté et répété que la Ville d'Antibes si elle crée une crèche, elle n'avait pas intérêt à le faire dans cet endroit, et que l'hôpital comme tout organisme public, a la liberté de mettre en place un projet. A ce moment-là, la Ville viendra en appui sur ce projet.

Donc vous faites militer un syndicat là-bas, je les connais probablement mieux que vous parce que j'ai pour eux beaucoup d'estime et d'amitié parce qu'ils sont là depuis longtemps, comme moi j'ai été longtemps dans cet hôpital, donc, clarifions les choses, cela a été fait, je les ai reçus. Si l'hôpital a un projet, il peut le développer, nous serons en appui.

Deuxième phase totalement erronée : la Ville d'Antibes n'a pas un cruel retard par rapport aux crèches. Vous n'avez qu'à comparer avec Paris, quatre fois plus, ou bien les villes autour de nous, deux fois plus. Je suis prêt à débattre des chiffres quand vous le voulez et vous montrer que non seulement la Ville d'Antibes a beaucoup de structures d'accueil en crèche mais en plus elle a créé quelque chose qui n'existait pas, c'est l'aide à la personne spéciale, pour la garde individuelle qui répond effectivement aux difficultés.

Comme avant la garde individuelle était beaucoup plus chère car elle ne tenait pas compte du quotient familial, nous avons fait en sorte que cette aide soit adaptée et proportionnelle aux besoins des parents.

Ce que vous dites est complètement faux, nous n'avons pas de retard, il y a d'autres endroits que vous dénoncez sur lequel il y a un retard et je peux admettre quand les chiffres objectivement le disent mais ce n'est pas parce qu'il y a une demande de plus en crèche à tel ou tel endroit qu'il y a un retard.

Et si on avait plus de retard, cela prouverait qu'il y a plus de naissances. Je vous rappelle que les plus de mille naissances qui naissent à l'hôpital d'Antibes et qui font des petits antibois et antiboises, en réalité l'hôpital d'Antibes, par son dynamisme a une attractivité bien supérieure à celle de la Commune. D'ailleurs les hôpitaux n'ont pas vocation à être l'hôpital d'une commune mais d'un bassin sanitaire. Un certain nombre de Cagnois, de Vençois viennent accoucher à Antibes et on s'en réjouit, c'est une très très bonne chose pour notre service public hospitalier. Mais c'est peut-être à Vence ou à Cagnes de faire des places en crèches adaptées et non pas à la Ville d'Antibes de faire en fonction du nombre de naissances sur son sol, et de gens qui travaillent et qui vivent dans les communes voisines.

Cette explication est donnée, la prochaine fois je vous donnerai un chiffre exact et qui montrera comme nous l'avons fait précédemment la place de la Ville d'Antibes par rapport au nombre de places en crèche, de place en assistantes maternelles, le nombre d'aides que nous accordons aux familles. Si il y a un projet privé à Carrefour, Georges ROUX, Jacqueline DOR et moi-même l'appuierons.

Je ne vais pas créer artificiellement un espace dans lequel après on a un problème de remplissage, c'est aussi ce qu'a évoqué Mme DOR de manière claire, dans un contexte dans lequel nous répondrons à une catégorie de salariés, dont je rappelle qu'ils ne sont pas là aussi obligatoirement citoyens de la Ville d'Antibes.

Aujourd'hui on admet dans les crèches des citoyens qui viennent des villes voisines parce que leur domicile est plus proche mais je ne vois pas pourquoi la Ville d'Antibes s'engagerait dans une démarche qui viendrait combler le déficit de villes voisines.

Je vous donnerai les proportions et j'aimerais que chaque ville des Alpes-Maritimes se mette au même niveau que l'accueil en crèche de la Ville d'Antibes et vous verrez à ce moment-là qu'on aurait beaucoup moins de problèmes sur notre Commune. Et quant au contrat avec les hospitaliers je vous rappelle que ce contrat est sur des hospitaliers, qui ne résident pas sur la Ville d'Antibes. Quand il y a quelqu'un qui vit à Grasse et qui travaille à Antibes, qu'on lui donne une place en crèche parce que c'est un hospitalier, je me pose la question si on développe ce type de procédure, et pourquoi je ne le ferais pas pour les gens qui travaillent à la Poste d'Antibes, ou dans d'autres services publics et même et vous l'avez évoqué - pour des gens qui travaillent dans le service privé. Parce que celui qui travaille à Carrefour et qui habite Grasse, il peut aussi dire qu'une crèche sur le site de Carrefour l'arrangerait mieux qu'à Grasse.

Si c'est pour compenser l'éventuel déficit des villes voisines, je ne vois pas pourquoi les contribuables antibois seraient sollicités. Si c'est pour répondre à une demande d'une catégorie de salariés publics ou privés, qui à mes yeux ont la même valeur, à ce moment-là que l'entreprise s'engage dans cette démarche et elle trouvera la Ville en appui.

Nous passons au vote : qui est contre ? s'abstient ? 3.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS).

23-3 - PETITE ENFANCE - INTERVENTION D'UN PRATICIEN HOSPITALIER EN QUALITE DE MEDECIN REFERENT

Madame DOR : Il s'agit du renouvellement de la convention qui lie un praticien hospitalier en qualité de médecin référent des structures d'accueil de la petite enfance. Donc, ce rôle s'exerce un jour par semaine au tarif d'une vacation de 23,60 euros de l'heure. La dépense pour la Commune est de 7 678 euros pour l'année.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention.

Nous passons au vote : qui est contre ? s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

MONSIEUR CHIALVA

24-1 - RECONSTRUCTION DE LA STATION DE RELEVAGE DES EAUX USEES AVENUE AMIRAL COURBET -MISSION DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE - PROLONGATION DE LA DUREE D'EXECUTION - AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur CHIALVA : Monsieur le Maire, Monsieur BAYLE demande s'il peut passer avant moi car il doit partir rapidement.

Monsieur le Maire : Arrêtez de vous arranger entre vous, M. CHIALVA vous avez la parole, plus vous serez bref, et moins M. BAYLE aura des problèmes d'horaires. Je vous propose d'être synthétique dans la présentation, vous répondrez à l'opposition ensuite de façon explicative.

Monsieur CHIALVA : Les quatre délibérations concernent des avenants aux marchés de l'opération Courbet.

Cette délibération concerne la prolongation de la mission, de trois mois, à cause de la cohabitation de l'entreprise titulaire des travaux du poste de relevage Gagneraud (lot 1) et de son sous-traitant. Coût supplémentaire : 1 044,99 €, soit 37 % de plus.

Je continue pour les délibérations suivantes Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire : Est-ce que l'opposition intervient de façon groupée ? Oui.

Je vous propose d'exposer l'ensemble, M. CHIALVA et ensuite nous reviendrons pour le vote, délibération par délibération. Il faut expliquer pourquoi il y a un avenant, quel est son montant.

Monsieur CHIALVA :

question n24-2 : Les divers concessionnaires n'ayant pas fourni les renseignements nécessaires sur la position de leurs ouvrages, les prestations complémentaires ont été exécutées :

- investigation par méthode sismique pour connaître la profondeur des piliers, travaux de dévoiement du réseau pendant la nuit pour éviter des rejets, terrassements supplémentaires.

Coût supplémentaire : 60 063 euros HT.

Question n24-3 : Remplacement des antennes de branchements Est, à cause des nombreux réseaux non identifiés également, lors des demandes de renseignements effectués au stade de la préparation de la consultation, les terrassements et tranchées sont supérieurs au nombre initialement prévu. Plutôt qu'un rapiéçage, une réfection uniforme que la couche de roulement sur une demi-chaussée est nécessaires.

Coût supplémentaire : 35 420 euros HT.

Question n24-4 : Les investigations géotechniques réalisées dans le cadre du marché ont révélé un sous-sol très altéré et qu'il y a nécessité d'ancrer plus profondément la paroi moulée afin d'éviter les remontées de la nappe phréatique dans la fouille. L'approfondissement est de 3,60 m de plus.

Coût supplémentaire : 154 432 euros HT.

Monsieur le Maire : Je donne la parole au groupe Union pour Antibes Juan-les-Pins.

Monsieur MOLINE : Pour faire court, ce sont des travaux importants mais néanmoins nécessaires. Premièrement, l'entreprise retenue sous-traité, c'était prévisible mais non prévu, donc plus-value.

Vous avez missionné le CBTP, soit ils ont fait des sondages insuffisants, soit ils se sont trompés. Bien qu'ils soient assurés : plus-value.

La SNCF ne sait pas : donc plus-value. Les compagnies concessionnaires n'en savent pas plus : donc plus-value.

En conclusion, on fait des trous partout et vous venez demander aux antibois et aux juanais de payer 251 000 euros de plus !!

Monsieur LA SPESA : Une nouvelle fois, vous nous demandez d'avaliser une augmentation très importante d'un budget que nous avons déjà approuvé.

Sur à peine 3 lots, c'est 7,51% qui vont se rajouter à la somme prévue au départ pour ces lots. C'est au total, comme cela vient d'être dit, 251 000,00 € en plus. Pour une vision peut-être plus précise, c'est 1 650 000 Francs que vous nous demandez de rajouter pour l'exécution du chantier.

Notre avis sur cette affaire, c'est que les 2 groupements d'entreprises prennent la commune pour une vache à lait en nous facturant plus que grassement des prestations supplémentaires liées à leur mauvaise préparation du chantier.

Ce qui nous dérange aussi c'est que la ville n'hésite pas à payer avec l'argent des contribuables pour des travaux qui ne devraient pas nécessairement nous être facturés.

Par exemple, tout le monde sait qu'en règle générale, lorsqu'une entreprise fait un devis sur des travaux nécessitant du terrassement, elle prévoit le repérage et éventuellement le déplacement ou l'évitement des différents réseaux.

Alors, pourquoi sur ce chantier on paie aveuglément et sans sourciller ?

Nous ferons aussi le même type de remarque pour le lot 1 où, dans un premier temps la ville paie une expertise géotechnique pour le compte de l'entreprise et que par la suite, celle-ci décide d'en faire faire une autre à ses frais il est vrai, et nous allonge la facture de 154 000,00 €.

Afin de ne pas passer pour des jusqu'au-boutistes, nous vous faisons une proposition.

Se référer à l'article 4-2 du cahier des charges du parking du Pré aux Pêcheurs où il est dit à peu près cela :

« le concessionnaire a procédé au préalable à la consultation des différents concessionnaires afin d'apprécier au mieux les travaux à effectuer. Le concessionnaire doit faire son affaire des travaux de déviation ou de modification des ouvrages et réseaux existants. En cas de découverte de réseaux n'appartenant pas aux concessionnaires consultés ou non révélés par les dits concessionnaires... Les parties se rapprocheront pour apprécier la nature et les conséquences de ces travaux et déterminer les conditions de leur prise en charge. »

En conclusion, nous sommes peut-être prêts à accepter un éventuel dédommagement, sans pour autant dédouaner les entreprises sur la préparation de leur travail.

De plus, nous demandons une vérification très sérieuse des facturations ou surfacturations qui sont présentées.

N'oublions pas que c'est l'argent des contribuables qui est en jeu et cela est d'autant plus important après les augmentations sensibles des impôts qu'ils viennent de subir.

Monsieur le Maire : On ne peut pas dire que c'est très modéré. En même temps; c'est un raisonnement juste à partir d'un départ qui est faux. C'est habituel.

On part de l'idée que la délégation de service public est la même chose que le marché public. C'est ce que vous avez fait.

Dans une délégation de service public il y a obligatoirement une prise de risque de la part du concessionnaire. Effectivement, pour la réalisation du parking, si il tombe sur une nappe de pétrole ou le tombeau de Cléopâtre, c'est sûr qu'il va y avoir négociation entre la Ville d'Antibes et le concessionnaire.

Deuxième cas, vous faites un marché. Dans ce marché; il y a une situation technique qui apparaît à un moment donné. On découvre que les canalisations n'étaient pas comme prévues ; je rappelle que depuis 1968, il n'y a pas eu de travaux sur le réseau Courbet. C'était une nécessité programmée et réfléchie. On ne fait pas des trous pour faire des trous.

Dans ce cadre on se trouve devant des difficultés, je demande alors aux services de la Ville de valider que la difficulté est réelle et incontournable et d'évaluer son prix. C'est comme cela un marché public et pas autrement.

Donc, si les services m'alertent en disant qu'il y avait des réseaux non identifiés parce qu'ils datent de 1968, et qu'il est nécessaire de faire une refonte globale compte tenu de ce qui a été découvert, je suis l'avis des services et l'augmentation est de 6,33 %. J'ai tendance à penser qu'ils ont raison. On évalue le coût et quand le coût est de 154 432 euros, ce n'est pas le titulaire du marché qui le dit, c'est une évaluation conjointe avec les services de la Ville.

C'est un problème technique, validé par les services qui ont constaté qu'il y avait un certain nombre de choses non prévues et qui se rajoutaient. Plutôt que de faire les choses strictement dans le cadre du marché, les services nous conseillent d'aller plus loin dans la profondeur de la fouille et dans la cohérence du réseau.

C'est la raison pour laquelle nous vous présentons cet avenant. Cela ne change rien d'ailleurs, à la charge sur le contribuable en matière d'assainissement qui, vous le savez, n'a pas augmenté. Cela n'a rien à voir avec les impôts locaux qui n'ont augmenté que de 4,5 % en dix ans. Si la Région avait fait la même chose, en pourcentage, nous aurions une situation bien apaisée. Je prends des exemples.

Par exemple, si la Région, sur le lycée du Génie civil, Léonard de Vinci, un ou deux avenants qui permettent d'éviter que l'étanchéité soit nulle et qu'il pleuve à l'intérieur des classes, probablement cela aurait été intelligent. Probablement, même si l'opposition à la Région avait dit que c'est une idiotie que de faire un surplus, cela aurait été plutôt intelligent.

J'ai dit que lorsque l'on fait des travaux et que l'on découvre des anomalies, leur sincérité doit être constatée par les services de façon honnête. Lorsque l'évaluation est conjointe et est à ce niveau-là, c'est une augmentation de 7 %. Je ne suis pas tout à fait certain que l'évaluation de l'ensemble des marchés qui sont faits dans d'autres lieux (je ne vous cite pas M. PIEL) soit toujours inférieure à 7 %, j'en ai vu quelques-unes au-delà de 50 %.

Cette délibération est extrêmement technique, elle est validée par les services, à la fois sur le plan de l'utilité technique et de l'évaluation financière, c'est pour cela que je vous la présente.

Monsieur MOLINE, je ne suis pas le poinçonneur des Lilas, je ne passe pas mon temps à faire des trous, des p'tits trous, je les fais uniquement dans l'intérêt général et en étant prudent sur les deniers publics.

Nous passons au vote :

24-1 : qui est contre ? 3, s'abstient ? 4.

Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCHE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

24-2 - COLLECTEURS D'EAUX USEES AVENUES AMIRAL COURBET ET DE L'ESTEREL RESTRUCTURATION - STATION DE RELEVAGE DES EAUX USEES COURBET - RECONSTRUCTION - MARCHE DU LOT N°1 : STATION DE RELEVAGE - AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire : même vote ?

Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

24-3 - COLLECTEURS D'EAUX USEES AVENUES COURBET ET DE L'ESTEREL - RESTRUCTURATION - STATION DE RELEVAGE EAUX USEES COURBET - RECONSTRUCTION - MARCHE LOT N°2 –CONSTRUCTION RESEAU D'ASSAINISSEMENT PAR MICROTUNNELIER - AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire : même vote ?

Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

24-4 - COLLECTEURS D'EAUX USEES AVENUES AMIRAL COURBET ET DE L'ESTEREL - RESTRUCTURATION - STATION DE RELEVAGE DES EAUX USEES COURBET - RECONSTRUCTION - MARCHE DU LOT N°4 – REMPLACEMENT DES ANTENNES EAUX USEES EST - AVENANT N°1 -AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire : même vote ?

Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

Monsieur le Maire : Compte tenu de ce que j'ai crû comprendre, je propose que la délibération de Monsieur BAYLE soit immédiatement présentée.
Proposition adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire : Jacques BAYLE, avec l'accord du Conseil municipal vous avez la parole.

MONSIEUR BAYLE

31-1 - MEMBRES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL – DIFFUSION ELECTRONIQUE DE L'INFORMATION – MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES

Monsieur BAYLE : Avec mes remerciements Monsieur le Maire ! Pour faire suite à la démarche de dématérialisation croissante des échanges avec la Commune, conformément à l'article L 2121-13 du Code général des Collectivités territoriales, il est proposé de doter les élus d'ordinateur portable qui seront mis à leur disposition jusqu'à la fin du mandat, par une convention.

Il est également demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions ainsi que ses éventuels avenants ultérieurs.

Monsieur le Maire : La délibération que vient de proposer M. BAYLE, et je le remercie d'avoir à la fois porté la délibération mais aussi réfléchi sur le plan technique, sur les outils les mieux adaptés à l'ensemble des élus, est une délibération qui comporte un certain nombre d'éléments.

D'abord, le Conseil municipal, s'il vote cette délibération cela veut dire qu'il n'y aura plus de papier, parce que l'équilibre financier entre l'achat et la mise à disposition de l'ordinateur et l'utilisation du papier, rien ne serait pire que de faire l'un et l'autre.

Que ce soit bien clair, notre engagement, en dehors de chaque rapporteur qui aura un texte écrit sur papier, les autres n'en auront pas. En tous cas, il n'y aura pas d'impression papier. Ce sera sur l'ordinateur et quel que soit l'âge et le degré de vision.

Le deuxième point concerne la mise à disposition : j'ai proposé qu'elle s'assortisse bien entendu, même si je sais que la plupart sait faire, d'une petite formation faite par groupes. Cela ne nécessite pas non plus que l'on y passe cinq jours dessus. Le niveau requis pour l'utilisation dans le cadre du Conseil municipal ne nécessite pas cinq jours de formation ! en deux heures, c'est réglé.

Troisième point : c'est du matériel public mis à la disposition des élus et sous leur responsabilité. Donc, il y aura une couverture en cas de sinistre, accident etc. mais bien entendu il y aura aussi le fait que chaque élu est responsable de cet équipement.

En dehors des assurances habituelles, il en porte la responsabilité. Cela me paraît être le corollaire logique du fait que beaucoup de matériel est mis à la disposition des élus et dans cette période de crise où ils sont toujours accusés de bénéficier d'avantages démesurés, ce matériel appartient à la Ville d'Antibes, il est mis à la disposition des élus qui en assument le bon usage. Celui qui s'en sert comme poêle à frire ou qui s'amuse à le lancer au visage de qui que ce soit, il sera responsable des dégâts occasionnés. On rentre dans les problématiques habituels des bons usages.

Cela me paraît être sain, pour que la population comprenne bien que le passage au numérique et l'achat de ces ordinateurs n'est pas un cadeau fait aux élus, mais c'est un outil qui permet à la fois une économie à moyen terme et le respect du développement durable.

Pardon d'avoir donné cette précision mais je sais tellement quand je vois ce que je vois et que j'entends ce que j'entends, je me réjouis de penser ce que je pense, comme disait Pierre DAC.

Pas d'intervention ? Nous sommes d'accord sur ce contrat ?

Madame MURATORE : Simplement, dans la convention, il y a bien une clause sur la maintenance logicielle, il n'y a pas de clause sur la maintenance matérielle après la fin de la garantie. Il n'y a pas d'information sur la garantie, parce qu'il peut tomber en panne.

Monsieur le Maire : S'il tombe en panne, il n'y a aucun problème il est réparé, remplacé etc. c'est le bon usage. Simplement, on doit quand même, et cela me paraît logique, en prendre soin, c'est un matériel qui appartient à la collectivité, il est mis à la disposition des élus. Personne n'aurait l'idée de détruire le banc sur lequel on est, donc c'est logique. Si la moitié du Conseil me dit qu'il a perdu son ordinateur, reconnaissez que nous n'allons quand même pas le remplacer immédiatement. Pardon d'aborder ces problèmes qui peuvent paraître un peu sordides mais vis-à-vis de la population, il faut que nous ayons la responsabilité du matériel mis à notre disposition dans le cadre d'un usage habituel. C'est clair.

J'ai connu des villes lointaines, et probablement dans une autre époque, et certainement pas sur le territoire français, dans lequel des gens disaient : je prends l'ordinateur et je vais le donner à quelqu'un de ma famille. Je suis sûr que cela ne traverse pas du tout l'esprit des élus d'Antibes. Cela va sans dire, mais ça va mieux en le disant. C'est dans un autre pays, dans un autre temps, même pas sur le territoire français... et toute ressemblance avec certaines communes n'est que pure coïncidence.

On est d'accord ?

Madame MURATORE : Simplement, il me paraissait logique qu'il y ait dans la convention, un article sur la maintenance matérielle, de la même manière qu'il y a un article sur la maintenance logicielle.

Monsieur le Maire : La maintenance matérielle et logicielle est assurée par la Ville d'Antibes, ce qui est normal. Il n'y aura plus de papier sauf pour les rapporteurs.

Nous passons au vote : qui est contre ? qui s'abstient ?

Adopté à l'**unanimité**.

Je vous remercie de cette belle unanimité et les ordinateurs sont à votre disposition avec la formation corrélée à l'ordinateur. C'est une réflexion globale que nous avons eu tous ensemble et qui nous permet de passer dans une ère nouvelle.

En même temps, sur ce type de matériel, rien n'empêche à chaque individu d'y ajouter des prestations qu'il souhaite, qui ne sont pas dans l'option de base.

Départ de M. BAYLE - Présents : 39 / procurations : 8 / absents : 2

MONSIEUR DAHAN

29-1 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - EXPOSITION « FACES A FARCES » DE PATRICE RICORD - ACHAT, ECHANGE ET MISE EN VENTE D'UN CATALOGUE / EDITION, ECHANGE ET MISE EN VENTE D'UNE AFFICHETTE - FIXATION DES TARIFS

Monsieur DAHAN : Il y a 80 exemplaires pour un prix de vente unitaire de 15 euros et 1 000 affiches pour un prix unitaire de 5 euros, ce qui représente un coût d'achat de 1 700,55 euros pour une recette prévisionnelle de 5 375 euros.

Il est demandé d'approuver l'acquisition, l'échange et la mise en vente de ces produits.

Monsieur le Maire : Je vous invite à aller regarder cette exposition qui est très sympathique dans le musée Peynet et qui est le siège de très bonnes caricatures.

Personne n'est contre ? Pas d'abstention ?

Adopté à l'**unanimité**.

MONSIEUR GILLI

38-1 - CHANTIER DE JEUNES AU BOIS DE LA GAROUBE - HEBERGEMENT DES JEUNES ET SUBVENTION COMMUNALE - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « ALPES DE LUMIERE » - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur GILLI : le projet porte sur une convention avec l'association "Alpes de Lumière" pour la réalisation d'un chantier de jeunes bénévoles au bois de la Garoupe.

Il s'agit cette fois ci de restaurer un ensemble qui n'est pas uniquement en pierres sèches mais aussi en pierres maçonnées, toujours de la même époque, attenant à ce qui était et ce qui va continuer à être restauré, à savoir les murs en pierres sèches.

C'est un chapitre circulaire, un ancien ouvrage agricole du XVIIIème siècle. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser la signature de la convention pour la mise à disposition de locaux municipaux pour l'hébergement de ces douze jeunes bénévoles venant de toute l'Europe géographique pour prêter main forte à la restauration de notre patrimoine, et aussi, d'attribuer une subvention de 8 000 € à l'association "Alpes de Lumière".

Monsieur le Maire : Très bien, vive la jeunesse et le bois de la Garoupe !

Qui est contre ? s'abstient ?

Adopté à l'**unanimité**.

MONSIEUR MONIER

39-1 - FISAC CENTRE ANCIEN - PHASE II - ACCOMPAGNEMENT DES SECTEURS DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES

Monsieur MONIER : Mes chers collègues, c'est une délibération portant sur le FISAC Centre Ancien.

Après avoir mené un premier plan FISAC sur le centre-ville, la Commune a décidé de poursuivre sa stratégie de développement du commerce de proximité, en lançant une opération urbaine pluriannuelle FISAC sur le centre ancien.

Rendue fin 2006, cette étude a permis d'identifier les problématiques liées au développement du tissu artisanal et commercial de ce quartier, tout en définissant les enjeux auxquels se doit de répondre le plan FISAC du Vieil Antibes.

A l'issue de ce travail, les membres du comité de pilotage se sont réunis le 2 avril et ont validé trois objectifs stratégiques proposés par le cabinet Territoires :

* Créer le lien :

- avec les Antibois résidant dans la zone de chalandise,
- entre les commerçants autour de Cœur d'Antibes,
- entre les partenaires du développement local.

* Conquérir, soit définir une stratégie marketing visant à :

- reconquérir les parts de marché,
- capter de nouvelles parts.

* Adapter l'espace marchand pour le rendre plus attractif et fonctionnel, c'est-à-dire :

- améliorer le confort d'achat,
- créer de vraies places,
- fluidifier les liaisons,
- mieux partager l'espace entre utilisateurs de l'espace urbain,
- irriguer l'ensemble du périmètre,
- renforcer la politique d'amélioration du bâti et du linéaire commercial.

S'appuyant sur les objectifs stratégiques et sur l'expérience de la phase I, le programme d'actions de la tranche II est tourné vers l'entreprise et s'articule autour de deux grands thèmes : les aides directes et la communication collective.

Cette phase est composée de douze actions déclinées comme suit :

- Action 2.1 : Missions de l'animateur-coordonateur FISAC.
- Action 2.2 : Etude d'évaluation de la phase II.
- Action 2.3 : Promotion de Cœur d'Antibes.
- Action 2.4 : Réédition du plan des commerces.
- Action 2.5 : Guide des boutiques de la vieille ville.
- Action 2.6 : Mini-guide des marchés du vieil Antibes.
- Action 2.7 : Campagne d'image du commerce du centre ancien.
- Action 2.8 : Développement du site antibes-juanlespins-commerces.com.
- Action 2.9 : Shopping Vieille Ville, Shopping Malin – Les Jours Fous.
- Action 2.10 : Valorisation des points de vente.
- Action 2.11 : Place Nationale, définition du programme d'aménagement.
- Action 2.12 : Cours Masséna et marché provençal, appropriation de l'étude de définition et poursuite des échanges entre partenaires.

Le budget prévisionnel des actions proposées s'élève à 321 600,91€ HT. Avant l'obtention de la décision ministérielle, la répartition est la suivante :

| | |
|------------------------|-----------------|
| Etat : | 108 300,45 € HT |
| Ville : | 103 446,33 € HT |
| Fédération : | 4 854,13 € HT |
| Artisans & commerçants | 105 000,00 € HT |

Ce programme est conforme à l'objectif général du FISAC, en tant qu'outil d'accompagnement des évolutions des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services, visant à préserver ou à développer un tissu d'entreprises de proximité. Ces actions vont dans le sens d'un développement des commerces du centre ancien, par la mise en œuvre d'une politique d'ensemble ciblée et adaptée.

Il est proposé au Conseil municipal de décider de la réalisation des différentes actions de la phase 2, indiquée ci-dessus ; de solliciter l'attribution des subventions au titre du FISAC dans le cadre de la 2^{ème} phase de cette opération urbaine pluriannuelle ; de solliciter l'attribution des subventions auprès du Conseil Général des Alpes-Maritimes et du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions financières et de partenariat à intervenir pour la mise en œuvre de cette opération urbaine FISAC.

Madame VERCNOCKE : Il ne s'agit pas bien sûr ici de critiquer les différentes opérations de promotions qui peuvent paraître un peu coûteuses mais sont globalement adaptées au but recherché et même dans certains cas méritoires. Mais, il s'agit plutôt de souligner que quels que soient les efforts entrepris, en l'absence d'une véritable politique de stationnement centre Ville tant pour Antibes que Juan-les-Pins, ils pourraient se révéler décevants en terme d'efficacité.

Nous voterons bien sûr cette délibération.

Monsieur le Maire : Il faut une piétonisation de la vieille Ville, il faut un parking de 600 places sous le Pré aux Pêcheurs, et il faudra également un Palais des Congrès avec 400 places de parking. Donc, soyons cohérents et allons dans ce sens.

Monsieur PIEL : Vous indiquez dans le rapport que le bilan de la 1^{ère} phase est joint au dossier. Nous ne l'avons pas trouvé, néanmoins nous souhaiterions en prendre connaissance aux niveaux qualitatif et financier, même si cela suivra le vote.

La liste des actions de la 2^e phase correspond effectivement aux engagements du FISAC.

Mais peut-on continuer ainsi alors que la crise est passée par là ?

Alors qu'aujourd'hui, notre Ville, comme d'autres Villes aussi, constate la fermeture de commerces, l'augmentation de faillite des artisans. Combien de boutiques fermées ? De vitrines opaques depuis des mois ?

Il suffit de rencontrer des commerçants, de les écouter pour comprendre l'aggravation importante de leur situation.

Je le répète, ce n'est pas dû à une situation locale. C'est vraiment dû à une situation de crise mais peut-on continuer sur la lancée du FISAC en faisant comme si de rien n'était.

N'y a t'il pas des décisions, des propositions nouvelles à prendre face à la dégradation économique et sociale ?

Economique :

- Avec la mise en place rapide du FISAC de Juan les Pins,
- Avec le respect de l'interdiction d'ouverture le dimanche pour les supermarchés,
- Par la mise en place effective du droit de préemption sur les locaux commerciaux,
- Avec la valorisation des marchés dans tous les quartiers, y compris ceux excentrés.

Sociale :

Car les salariés des commerces et des artisans paient eux aussi les pots cassés de la fameuse crise et de la politique de régression sociale.

Savez-vous que le syndicat CGT a été obligé de doubler le nombre des conseillers du salarié qui interviennent là où les syndicats n'existent pas, essentiellement dans les petites Entreprises ?

Le commerce et l'artisanat c'est habituellement la plus grande entreprise de France, aujourd'hui c'est le plus grand plan social.

Pour réussir ce FISAC voulu par Jean LEONETTI maire d'Antibes, il faut souhaiter que Jean LEONETTI Député, refuse de voter la loi sur le travail du dimanche qui est une loi au service des grandes surfaces.

Enfin, je ne comprends pas pourquoi vous avez refusé le déroulement d'une manifestation de musiques mécaniques en septembre qui ne coûte rien ni au FISAC ni à la commune et qui avait l'accord des associations de commerçants !

Monsieur AUBRY : La démarche FISAC est une démarche intéressante et qui se rapproche des budgets participatifs qui sont pratiqués ailleurs.

Effectivement, il serait tout à fait pertinent de concerter les commerçants d'Antibes et de Juan-les-Pins des problèmes actuels de la crise économique.

Cela ferait partie d'une démarche de démocratie participative qui nous paraît positive.

Monsieur le Maire : J'ai répondu à Madame VERNOCKE. No parking, no business, c'est quelque chose qui continue à exister.

Il ne faut pas penser que nous sommes dans une situation négative parce qu'aujourd'hui c'est l'utilisation de l'espace du Pré aux Pêcheurs qui nous préoccupe. Mais reconnaissons, quand même, qu'avec plus de 1.000 places entre le Pré aux Pêcheurs, le Port Vauban et les espaces attenants, nous sommes dans une des Villes qui offre une offre de stationnement qui n'est pas négligeable.

Pour autant, nous sommes d'accord sur le fait que pour continuer à développer l'activité commerciale, il faut du parking en sous-sol qui libère des espaces et permette de l'activité attractive.

En ce qui concerne l'intervention de Monsieur PIEL, vous avez raison d'insister sur le fait que la crise existe et qu'elle n'est pas spécifique à cette Ville mais qu'elle touche aussi cette Ville.

Vous raison aussi d'insister sur le fait que si on n'assiste pas à des licenciements massifs, on assiste à des régressions en matière d'emploi. Et en particulier, de l'emploi des jeunes qui est loin d'être négligeable et qui à terme, si la crise perdurait, nous posera un problème véritable de l'embauche des jeunes sur le territoire de la Commune.

Vous avez également raison de dire que la crise est internationale et qu'il faut que nous soyons en réaction mais là aussi il y a deux façons de réagir à la crise, il y a la vôtre et la mienne.

Vous, vous êtes communiste, Monsieur PIEL, ce n'est pas un reproche, c'est une option politique, d'ailleurs vous ne vous en cachez pas et vous avez bien raison il faut toujours être fier de ses convictions.

Cela veut dire que vous dites qu'il faut un peu plus réglementer, un peu plus étatiser, un peu plus prélever.

Personnellement, je suis dans une situation où je l'ai dit assez clairement, à la fois le Maire n'est pas dissocié du Député et je suis de ceux qui ont dit oui à des aménagements pour le travail le dimanche. Il ne faut pas ignorer que Juan-les-Pins travaille le dimanche en été et que dans certaines zones touristiques c'est utile. Il ne faut pas oublier non plus que, dans certains centres attractifs comme les nôtres, le travail le dimanche est plutôt utile au tissu commercial. Le touriste aux mois de juillet ou août serait étonné de voir que les restaurants par exemple se mettent à pratiquer le repos hebdomadaire.

Je suis contre et je l'ai exprimé ainsi, que le dimanche devienne un jour banalisé et qu'il ne vienne pas offrir une coupure à la fois familiale, sociale et associative, dans la vie des individus qui ne sont pas que des machines à produire.

Je l'ai dit à peu près dans ces termes, donc je suis parfaitement à l'aise vis-à-vis de ce dossier.

Et si les projets qui apparaissent sont des projets qui sont uniquement pour régler les problèmes ponctuels de plan de campagne ou des zones touristiques à forte attractivité, je les voterai et je pense qu'ils seront dans ce sens là.

Sur l'anecdotique musique mécanique qui vous intéresse subitement et c'est très bien, mais nous avons dit que nous constatons, la presse en a fait l'écho, l'ensemble des associations, que de temps en temps nous avons un même week-end, dans la même période, un syndrome de manifestations qui finissent par se concurrencer.

Elles se battent pour avoir les panneaux d'indications de la manifestation. Elles se battent obligatoirement parce que ces manifestations ont un coût. Quand une association consacre 10.000 Euros et que la Ville envisage de mettre à disposition pour 10.000 Euros de personnel municipal, c'est une manifestation à 15.000 Euros. Je ne dis pas que cette manifestation a été médiocre, je dis simplement qu'elle a lieu une fois et au lieu de considérer qu'une fois vaut habitude, une fois vaut inventaire.

Une commission, dans laquelle l'opposition siège, a émis des réserves et même une opposition à ce que cela se reproduise.

Dans la volonté de clarifier et comme c'est un week-end dans lequel se déroule le show mode, j'ai demandé à Monsieur RAMBAUD, d'intensifier et d'accentuer le show mode à la fois sur Antibes et sur Juan-les-Pins. Cela me paraît plus cohérent que se disputer le bout de domaine public, en particulier dans le centre Ville et la Place de Gaulle pour savoir si on y met de la musique mécanique où si on y fait le show mode.

Donc, je veux plus de cohérence et que ce soit bien clair, toutes les associations et toutes les manifestations doivent être soumises à cette évaluation qui consiste à dire « Est-ce que c'est bon pour l'ensemble de la Ville ? Est-ce que le rapport qualité/prix est bon ? ».

Je pense qu'il y a plus de contact avec le milieu commercial, sur le show mode que sur les musiques mécaniques contre lesquelles je n'ai rien.

Je rappelle au passage que je suis capable, sur une association qui a la réputation d'être présidée par un ami, de dire que l'intérêt général n'est peut-être pas exactement ce qu'elle fait, et que donc, j'incite tout le monde à avoir la même clairvoyance et le même courage de ne pas brosser les associations qui sont connues pour s'attacher à telle ou telle position et de faire en sorte qu'on ait tous la même lucidité.

De ce fait, nous expertiserons toutes les manifestations et nous regarderons quels intérêts elles ont par rapport à la Ville :

- si la date est bien choisie ;
- si la dépense publique est bien adaptée ;
- si c'est un assentiment de l'ensemble des riverains, de la population.

Toutes les associations doivent y passer.

J'ai demandé à Agnès GAILLOT, de faire un calendrier qui soit en cohérence et qu'elle coordonne ce qui se passe sur le plan économique, dans le cadre du FISAC, sur le plan touristique et sur le plan culturel. Et que cet ensemble fasse une Ville dans laquelle on puisse identifier chaque manifestation.

Par exemple, le 1^{er} week-end du mois de juin se déroule la bataille de fleurs. Daniel MORIOU sait bien que je suis plus attaché à ce que l'on conforte des manifestations qui ont un ancrage associatif dans la Ville, plutôt que celles, même si elles sont de grande qualité, qui sont importées de la Ville de Dijon.

Sur ce plan là, vous ne me trouverez pas en défaut d'autant que je me suis expliqué avec le Président de l'association qui considère aussi que la dépense qui était envisagée était disproportionnée par rapport à l'objectif.

Quant à la préemption, je l'ai dit assez courageusement pendant la campagne électorale. Je ne vous ai pas entendu me soutenir sur la préemption des baux commerciaux. J'ai d'ailleurs eu une polémique d'une rare violence pendant la période électorale par un groupe de l'opposition. Oui, Madame VERNOCKE, par votre groupe d'opposition, très clairement. A moins, que vous ne soyez pas responsable de ce que vous imprimez. Et j'ai constaté qu'après la campagne électorale tout le monde trouvait que c'était assez consensuel.

Monsieur DUJARDIN vous avez été mis en cause, vous avez le droit de me répondre.

Monsieur DUJARDIN : Monsieur le Maire, il ne faut pas remettre la campagne électorale au milieu de ce débat parce que l'on peut ressortir les procès-verbaux de la séance qui a précédé...

Monsieur le Maire : Non, je parle de la campagne électorale à moins que vous ne contrôliez pas la campagne électorale que vous avez menée et les tracts que vous avez laissé imprimer.

Monsieur DUJARDIN : Justement, reprenez les débats qui ont eu lieu avant la campagne électorale. Personnellement, je vous avais dit que je n'étais pas opposé à la préemption des baux commerciaux à la condition que cela se fasse avec un débat à l'Assemblée. Et vous m'avez répondu « Non, ce sera fait par arrêté du Maire »...

Monsieur le Maire : Cela se fait par arrêté du Maire, vous l'avez voté d'ailleurs.

Monsieur DUJARDIN : ... sans discussion au préalable...

Monsieur le Maire : ...en commission, ce n'est pas possible autrement. La préemption est un arrêté du Maire, ne jouez pas sur les mots !

Monsieur DUJARDIN : ... avec un débat préalable pour justifier...

Monsieur le Maire : ... avec un avis des commissions !

Monsieur DUJARDIN : Non non non ! ...pour justifier de l'intérêt de la préemption. Et c'est ce que vous avez accepté de faire après...

Monsieur le Maire : Je n'ai pas accepté, j'avais simplement accepté de considérer que l'arrêté du Maire été logiquement, comme c'est toujours le cas, précédé d'un avis de la commission mais cela ne change rien.

Monsieur DUJARDIN : C'était ce que je que j'avais demandé avant parce que j'étais prêt à le voter.

Monsieur le Maire : Non, vous avez demandé à ce que ce soit débattu en Conseil municipal.

Monsieur DUJARDIN : Exactement !

Monsieur le Maire : Vous ne l'avez pas obtenu.

Monsieur DUJARDIN : Si !

Monsieur le Maire : Mais non ! Alors vous n'avez pas compris la délibération que l'on a prise, c'est encore plus grave.

Monsieur DUJARDIN : Après la campagne vous avez dit qu'il y aurait un débat. Vous n'avez pas parlé de la commission, vous avez dit qu'il y aurait un débat. Donc moi je considère qu'un débat, cela se passe ici.

Monsieur le Maire : La préemption c'est un arrêté du Maire.

Monsieur DUJARDIN : Oui, cela je le sais.

Monsieur le Maire : Le Maire prend un avis qui n'est pas l'avis du Conseil municipal. Il prend en préemption après avis des commissions. Donc, vous avez voté ce que vous n'aviez pas voté avant. Vous l'avez voté après une campagne d'une rare violence sur ce sujet.

Monsieur DUJARDIN : Il était question d'aucun débat, la première fois, même pas en commission.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas cela du tout.

Monsieur DUJARDIN : Si si.

Monsieur le Maire : C'est embêtant de se rendre compte, qu'avant vous aviez voté quelque chose pour laquelle vous étiez et maintenant vous votez pour quelque chose contre lequel vous êtes.

Monsieur DUJARDIN : Je n'ai pas voté contre quelque chose...

Monsieur MONIER : Je vous donne...

Monsieur PIEL : *inaudible*

Monsieur le Maire : Je ne vous ai pas mis en cause Monsieur PIEL.

Monsieur PIEL : Vous avez dit, sur les droits de préemption, que c'était dans notre programme, je suis désolé, comme le FISAC de Juan-les-Pins, avant la campagne électorale, puisque c'était le programme électoral.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas senti un énorme soutien mais peut-être je n'avais pas bien regardé. Vous m'avez soutenu sur ce point.

Monsieur PIEL : Vous pensez peut-être que l'on ne s'occupe pas des commerçants mais c'était bien dans notre programme et si vous avez la collection des tracts etc., je vous renvoie à cette collection.

Monsieur le Maire : Bien, nous avons le même programme sur ce point précis.

Monsieur MONIER : Monsieur PIEL, je vais vous donner quelques nouvelles du FISAC de Juan-les-Pins.

Monsieur le Maire : C'est une cohérence entre le programme du parti communiste et de la majorité.

Monsieur MONIER : Avant de terminer, parce que je crois qu'on est au bout du rouleau...

Monsieur le Maire : Pas moi ni vous Monsieur MONIER.

Monsieur MONIER : En ce qui concerne le FISAC de Juan-les-Pins il y a eu déjà trois réunions, on a rencontré les associations de commerçants de Juan-les-Pins et les syndicats des hôteliers, des restaurateurs et des plagistes. Nous avons préféré d'abord faire une première réunion avec les membres de leur bureau.

Ensuite nous avons fait une deuxième réunion avec les adhérents des associations et des syndicats et dernièrement nous avons fait une réunion toujours au Palais des Congrès, avec tout le tissu économique de Juan-les-Pins, commerçants compris.

Nous avons contacté plus de 600 commerçants et nous avons eu un retour d'environ de 10 à 12 % sur la troisième réunion.

L'installation du prochain Comité de Pilotage se fera à Juan-les-Pins, je le dis pour ceux qui sont même dans l'opposition et aussi dans la majorité, le 4 juin au Palais des Congrès en présence de Monsieur le Député-Maire.

Monsieur le Maire : Bien entendu, pour nous, mais cela peut ne pas être partagé, plus il y a une crise économique et des difficultés pour les commerçants, et plus on doit faire du FISAC parce que c'est une façon de dynamiser le commerce de proximité avec des fonds qui proviennent des grandes surfaces et avec l'aide de l'Etat. C'est une réalité.

En même temps, le fait que dans un tissu économique comme le nôtre, la TVA sur les restaurateurs passe à 5,5 % c'est l'objet d'un débat qu'il faut entamer rapidement à la fois pour un engagement vis-à-vis d'un certain nombre de produits phares et de l'emploi des jeunes mais aussi dans le fait que dans une période difficile, ce tissu économique, ce n'est pas partout en France, mais ici dans notre territoire, c'est plutôt une bonne nouvelle.

Nous votons le FISAC : qui est contre ? qui s'abstient ? 3.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS).

Prochain Conseil municipal le 29 mai 2009.

Au cours de cette séance nous voterons le Compte administratif et le bail emphytéotique administratif sur le Palais des congrès avec la présentation du projet. Ces deux sujets étant relativement lourds, je vous propose donc de ne pas y associer les questions orales avec débat, sur lesquelles je m'étais engagé, que nous ferons avant l'été.

La séance est levée à 18 h 15.

Le Directeur Général des Services,
Secrétaire auxiliaire de Séance,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Matthieu GILLI